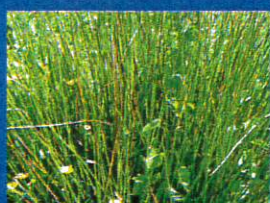


# COMMUNE DE LA TRINITE PORHOET

# BASSIN VERSANT NINIAN LEVERIN



## INVENTAIRE

## CARTOGRAPHIQUE

## DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU

PREFECTURE DU MORBIHAN  
D.S. 1 - Recueil

24 FEV. 2010

(Art. 2 loi du 2 Mars 1992)

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE**

**APRES REUNION PUBLIQUE**

# Décembre 2009

Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

<b>1 / POURQUOI FAIRE L'INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES?</b> .....	<b>3</b>
1.1 / Définition.....	3
1.2 / La localisation des zones humides.....	3
1.3 / Les multiples intérêts de la préservation des zones humides.....	3
1.3.1 / <i>L'épuration des eaux</i> .....	4
1.3.2 / <i>La régulation des débits</i> .....	4
1.3.3 / <i>Le maintien de la biodiversité</i> .....	4
1.4 / Les Zones Humides dans le SAGE Vilaine.....	4
<b>2 / METHODOLOGIE</b> .....	<b>4</b>
2.1 / Période d'inventaire.....	5
2.2 / Repérage amont sur cartographie.....	5
2.3 / Classement des zones humides sur le terrain.....	6
2.3.1 / <i>La cartographie</i> .....	6
2.3.2 / <i>Nomenclature des zones humides inventoriées</i> .....	6
2.3.3 / <i>La Grille de détermination et ses différents critères</i> .....	6
a) Situation hydrographique.....	6
b) Différents types de milieu.....	7
c) L'hydromorphie.....	11
d) Les espèces végétales caractéristiques.....	12
2.4 / Recensement des ruisseaux : les références réglementaires.....	12
<b>3 / RESULTATS DE L'INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DE LA TRINITE PORHOET</b> .....	<b>13</b>
3.1 / Le réseau hydrographique.....	13
3.2 / Les zones humides de LA TRINITE PORHOET.....	13
3.2.1 / <i>Surface et répartition des zones humides</i> .....	13
3.2.2 / <i>Situation des zones humides</i> .....	14
3.2.3 / <i>Humidité</i> .....	14
3.2.4 / <i>Types de milieux rencontrés sur LA TRINITE PORHOET</i> .....	15

## ANNEXES

### CODE CORINE BIOTOPE

### FICHES DE DESCRIPTION ET DE GESTION DES PRINCIPAUX MILIEUX HUMIDES



## 1 / POURQUOI FAIRE L'INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DES ZONES HUMIDES?

### *1.1 / Définition*

La loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le terme « zone humide » recouvre donc des milieux très divers : les tourbières, les marais, les étangs, les prairies humides...Ce sont donc des milieux constituant une transition entre la terre et l'eau.

### *1.2 / La localisation des zones humides*

Les zones humides se répartissent sur toute la longueur d'un cours d'eau et donc sur toute l'étendue d'un bassin versant. On distingue quatre localisations différentes :

- En **émergence de plateau**. Ces zones se trouvent déconnectées du réseau hydrographique et constituent ce qui est appelé des « mouillères »
- En situation **tampon**. Accolées au cours d'eau, elles contribuent à le réguler.
- En situation de **diffusion**. Elles constituent une zone d'étalement du cours d'eau.
- En situation d'**émergence**. En tête de bassin versant, elles permettent son alimentation.

### *1.3 / Les multiples intérêts de la préservation des zones humides*

Considérées pendant des décennies comme des lieux malsains et impropres, les zones humides ont été bien souvent drainées, remblayées et aménagées.

Aujourd'hui, elles occupent de moins en moins de place, pourtant leur utilité n'est plus à démontrer. Elles ont un impact positif sur la qualité de l'eau, sont précieuses en période estivale et sont le lieu d'une biodiversité riche et souvent remarquable.



### 1.3.1/ L'épuration des eaux

Les zones humides ont un rôle certain dans les processus de dénitrification. Elles interviennent également dans le ralentissement du ruissellement et la fixation du phosphore.

### 1.3.2/ La régulation des débits

Ces zones agissent comme des éponges en absorbant le trop plein d'eau puis en le restituant par la suite.

### 1.3.3/ Le maintien de la biodiversité

Ces milieux permettent d'offrir des espaces de reproduction, voire des lieux d'implantation durable à certaines espèces.

## 1.4/ *Les Zones Humides dans le SAGE Vilaine*

Le bassin versant de l'Oust est couvert par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ( SAGE ) de la Vilaine approuvé par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2003.

Ce document fixe les "objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation des zones humides". Cet outil de planification déborde assez largement de la seule problématique de l'eau en constituant un véritable enjeu pour l'aménagement du territoire. Depuis la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le SAGE est opposable à toute personne publique ou privée pour certains travaux ou activités. Dans ce cadre, par exemple, toutes les communes qui se trouvent dans le périmètre du SAGE approuvé (comme celui de la Vilaine) ont l'obligation d'entreprendre un inventaire des zones humides. De même, les documents d'urbanisme (Plu, Scot et Cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE. Il impose ainsi aux communes établissant ou révisant leur document d'urbanisme la réalisation d'un inventaire des cours d'eau et des zones humides.

Ces dernières sont alors inscrites dans le document d'urbanisme en zone ND a ou b (pour les POS) et NP a ou b (Naturelles Protégées) (pour les PLU) et sont soumises aux préconisations suivantes :

- Interdiction de toutes nouvelles constructions
- Interdiction de drainer, d'affouiller, de remblayer

## 2 / METHODOLOGIE

Dans le cadre de sa mission de reconquête de la qualité de l'eau, le Grand Bassin de l'Oust a élaboré une méthode d'inventaire cartographique conforme, dans son principe, au guide méthodologique annexé au SAGE.

Ces inventaires sont des **diagnostics de terrain** menés dans le cadre d'une **concertation** avec les **acteurs locaux** (agriculteurs, élus, propriétaires, association de pêche, de protection de la nature...) pour que la démarche soit transparente et que ce travail soit adopté par chacun.



La reconnaissance des zones humides repose sur deux critères :

**Un critère pédologique** : l'hydromorphie du sol. La présence de tâches d'oxydation témoigne d'une hydromorphie permanente ou temporaire du sol.

**Un critère botanique** : Le repérage d'une végétation hygrophile caractéristique des milieux humides.

## **2.1 / Période d'inventaire**

La période allant d'avril à septembre est la plus adaptée à l'établissement d'un tel inventaire. C'est, en effet, à cette saison que fleurissent les espèces végétales caractéristiques. De plus, en intervenant pendant la période la plus sèche, les animateurs du Grand Bassin de l'Oust s'affranchissent de l'effet de conditions météorologiques pluvieuses qui pourraient fausser la méthode d'inventaire.

## **2.2 / Repérage amont sur cartographie**

Dans un souci d'efficacité, un repérage préalable sur cartes IGN, planches cadastrales ou photos aériennes s'avère indispensable.

Il est également primordial que les animateurs du Grand Bassin de l'Oust soient accompagnés, au moins dans cette phase de repérage par des interlocuteurs locaux : élus, agriculteurs ou toutes autres personnes ayant une connaissance précise du territoire.

Cette première approche permet de relever:

- **l'hydrographie** : les différents ruisseaux et rivières sont le fil conducteur de la phase d'inventaire sur le terrain. La carte IGN ne faisant pas figurer un certain nombre de cours d'eau, étangs, mares et autres points d'eau, ces informations sont complétées au fur et à mesure par la phase terrain.
- **la topographie** : la phase de repérage permet de localiser les zones de thalwegs, soit les zones d'écoulement potentiel.



Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
Site : [www.grandbassindeouest.fr](http://www.grandbassindeouest.fr)  
Mail : [accueil@grandbassindeouest.fr](mailto:accueil@grandbassindeouest.fr)

**2.3.1/ La cartographie**

Chaque zone humide recensée est cartographiée et géo référencée de façon précise sur la base du système d'information géographique du Grand Bassin de l'Oust et se voit attribuer une dénomination propre. Les critères qui ont conduit à l'identification de la zone humide sont enregistrés et reliés à la cartographie.

Les photos aériennes constituent le support le plus adapté au traçage des zones humides inventoriées. Les animateurs du Grand Bassin de l'Oust peuvent également utiliser les cartographies réalisées dans un autre cadre, comme, par exemple, les classements des parcelles à risque de ruissellement des produits phytosanitaires.

L'unité cartographique de base n'est pas la parcelle cadastrale ni même la parcelle culturale mais l'entité hydrographique. Une parcelle culturale pourra ainsi être morcelée.

**2.3.2/ Nomenclature des zones humides inventoriées**

Le territoire de la commune a été divisé en 10 planches à l'échelle 1/5000ème. Ces secteurs ont été numérotés. La dénomination des zones humides a été effectuée en fonction de ces secteurs et au moyen d'un numéro.

Par exemple, pour la planche 1 : les zones humides commencent par 01- suivi du numéro de la zone humide...

**2.3.3/ La Grille de détermination et ses différents critères**

Afin de pouvoir établir une cartographie précise, plusieurs critères de détermination ont été retenus :

**a ) Situation hydrographique**

Il s'agit d'un des critères les plus importants à renseigner. En effet, sa situation par rapport au réseau hydrographique détermine le potentiel épurateur de la zone. Les zones humides peuvent être :

- **Longitudinale (ou tampon)**

La zone humide borde un cours d'eau formé avec un lit identifié. Le cours d'eau ne divague pas habituellement dans la zone. Elle est alimentée par les eaux de ruissellement du versant. Elle éponge également l'eau du ruisseau lors des épisodes de crues.

*La zone joue un rôle tampon entre le cours d'eau et les parcelles du bas-versant.*



- *D'émergence*

Il s'agit de zone de suintement ou de résurgence de source. Il existe un échange entre les eaux souterraines et les eaux de surfaces pour arriver à la formation d'un cours d'eau.

*C'est ce qu'on appelle couramment « une source »*

- *De diffusion*

Dans ce cas on parle de zone d'étalement où les eaux d'un ruisseau imprègnent la zone humide avant de se reformer. Ce sont des zones humides souvent en situation de confluence et localisées dans les fonds de vallées.

## **b ) Différents types de milieu**

Lors de l'inventaire des zones humides, l'équipe du GBO a caractérisé chaque milieu humide en fonction de la typologie **CORINE Biotope** connue pour être un standard européen et permettant d'identifier chaque type de milieu naturel en leur attribuant un code spécifique : le **code CORINE** (*cf annexes*). Certains de ces milieux sont reconnus d'intérêt communautaire d'après la directive Habitats faune flore de l'Union Européenne car ils représentent un refuge pour de nombreuses espèces qui en dépendent directement.

**Certains de ces milieux sont dits prioritaires car ils ont fortement régressé et risquent aujourd'hui de disparaître ce qui aurait comme conséquence la disparition d'espèces strictement inféodées à ces milieux. Les milieux humides prioritaires sont les landes humides, tourbières et bois tourbeux nécessitant bien souvent des travaux de restauration et de gestion.**



Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
Site : [www.grandbassinloust.fr](http://www.grandbassinloust.fr)  
Mail : [accueil@grandbassinloust.fr](mailto:accueil@grandbassinloust.fr)

### Les bois humides :

Milieux caractérisés par une strate arborée. On y distingue :

- **les saulaies riveraines ou marécageuses** (code 44.1 ou 44.92)

Ces zones humides sont le plus souvent des formations arborées à dominance de saules et installées en bordure de cours d'eau, étangs ainsi que dans les fonds de vallées humides. Peuplement feuillu de saules, parfois planté en épicéa ou en peuplier, ces bosquets s'installent sur des sols semi-humides à marécageux. La diversité de la strate herbacée dépendra de l'ensoleillement, du degré d'humidité et de la fertilité du sol.

- **les aulnaies-frênaies de bords de cours d'eau ou marécageuse** (code 44.3 ou 44.91)

Les aulnaies-frênaies sont des forêts riveraines ou ripisylves caractérisées par un boisement dominé par les aulnes glutineux, les frênes ainsi que par une végétation herbacée dense et très diversifiée. Ce type d'habitat se forme généralement sur des sols lourds riches en dépôts alluviaux et soumis à des inondations périodiques plus ou moins prolongées. Les distinctions entre les différents types d'aulnaies s'effectuent surtout en fonction de la nature des sols et du cours d'eau ainsi que par leur position par rapport à ce dernier.

- **les bois tourbeux à sphaignes de bouleaux et/ou de saules** (code 44.A1)  
(Habitat reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire)

Il s'agit de peuplements de feuillus ou de conifères installés sur substrats tourbeux, humides à mouillés. La dominance est assurée par le bouleau pubescent et on y trouve parfois du saule en sous bois. La strate arbustive est très peu fournie alors que la strate muscinale (strate de mousses) a toujours un recouvrement très important avec surtout des sphaignes. La strate herbacée comporte souvent de la molinie, différentes laïches de milieux marécageux ainsi que plusieurs fougères de milieux inondés en permanence. On trouve ces milieux dans les vallées et le long des cours d'eau. Ces zones sont caractérisées par la présence d'une nappe élevée, souvent très proche de la surface avec une eau très pauvre en éléments nutritifs.

- **les bois humides de bouleaux non marécageux** (code 41.B11)

Ces bois de bouleaux se différencient des bois tourbeux par le fait qu'ils se développent sur des sols non saturés en eau et ne présentent pas un sous bois couvert de sphaignes.

- **les chênaies plus ou moins humides** (code 41.21)

- **les plantations** : de peupliers, de chênes exotiques, de conifères ou autres plantations de feuillus (code 83.321, 83.323, 83.31 ou 83.325)





- **Les prairies humides:**

Formation végétale herbacée, fermée et dense, moins rase que la pelouse. Par extension, on appelle prairie en agriculture tous les herbages fauchés ou pâturés. On y distingue :

- **les prairies humides oligotrophes diversifiées ou à molinies bleues** (code 37.3 ou 37.312) (Habitat reconnu d'intérêt communautaire)

Les prairies humides oligotrophes (pauvres en nutriments) se rencontrent aussi bien en fond de vallée que sur les plateaux à proximité des zones tourbeuses et des étangs oligotrophes. Ces milieux sont alimentés par des eaux peu chargées de ruissellement, de nappe ou pluviales. Sur le Grand Bassin de l'Oust, elles ont comme caractéristique d'être plus ou moins déconnectées de l'alimentation hydrique des zones environnantes par un réseau de haies et talus qui les protègent des arrivées d'eau trop riche en éléments.

- **les prairies humides mésotrophes à juncs acutiflores** (code 37.22)

Ces prairies se caractérisent par une présence constante d'humidité et l'abondance de juncs en association avec de nombreuses graminées et plantes florifères. Le jonc diffus peut être présent voire même dominant lorsqu'il y a de forte pression de pâturage, mais c'est le jonc acutiflore qui reste l'élément déterminant.

La prairie à jonc acutiflore peut être confondue avec les prairies oligotrophes diversifiées mais ces dernières présenteront des espèces typiques des milieux oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) telles que le Cirse des anglais, le Carum verticillé, la Succise des prés et divers Carex.

- **les prairies humides eutrophes atlantiques, à juncs diffus ou à canche cespiteuse** (code 37.21 ; 37.214 ; 37.217 et 37.241)

Ces prairies sont développées sur des sols modérément riches à très riches en nutriments, mouillés ou humides, fauchées ou pâturées relativement régulièrement. Elles se caractérisent par une végétation plus ou moins commune et diversifiée et présentent des aspects divers et variés selon les espèces dominantes (Canche cespiteuse, Renoncule rampante, Poivre d'eau, Agrostis stolonifère,...). L'aspect du couvert végétal dépendra des pressions de pâturage, de l'hydromorphie et de la fertilisation. On trouve généralement ces formations dans les fonds de vallées et le long des cours d'eau.

- **Les prairie améliorées.** (code 81.2)

Ce sont d'anciennes prairies humides permanentes qui ont été retournées et implantées en herbe (ray-grass) ou des prairies temporaires incluses dans une rotation culturale. Elles sont souvent implantées en bordure de cours d'eau ou dans les bas fonds humides.



- **Les mégaphorbiaies :** (Habitat reconnu d'intérêt communautaire)

Les mégaphorbiaies sont des prairies naturelles à hautes herbes denses. Cet habitat est souvent lié au cours d'eau (rivières, ruisseaux voire fossés) et connaît des inondations fréquentes. Cet habitat dérive du défrichement des forêts alluviales des bords des cours d'eau ou de l'abandon des prairies humides. Les mégaphorbiaies forment des cordons en bordure de cours d'eau, des lisières et clairières forestières. Le sol y est humide, enrichi par les débris des pousses de l'année et par les limons et matières organiques apportées par les crues ou les eaux de ruissellement. On y distingue :

- les communautés à reine des prés et autres mégaphorbiaies (code 37.1)
- les prairies humides de transition à hautes herbes (code 37.25)
- les ourlets de cours d'eau et lisières forestières nitrophiles (code 37.7)

- **Les magnocariçaies :** (Code 53.21)

Ces milieux sont dominés par des laïches (Carex) de grande à très grande taille, hautes de 50 à 150 cm, formant des nappes denses ou des touradons (grosses touffes très compactes, surélevées de plusieurs dizaines de cm par rapport au niveau moyen du sol). On trouve les magnocariçaies généralement le long des berges de rivières à courant lent, en bas fond humide, au niveau des rives de lacs et en queue d'étangs.

- **Les roselières :** (Code 53.1)

Il s'agit ici de formations herbacées dominées par une ou plusieurs espèces de roseau de plus ou moins grande taille, telles que les Phragmites, Massettes, Baldingères et Glycérie aquatique pour les plus fréquentes. Ces milieux colonisent toutes sortes de zones humides. Elles ceignent les berges des étangs et gravières, mais aussi les bordures de rivières.

- **Les landes humides :** (Code 31.1)  
(Habitat reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire)

Généralement, on appelle « landes » des végétations ligneuses basses dominées par des bruyères et des ajoncs. Les landes humides atlantiques sont caractérisées par la dominance de bruyères à 4 angles, de bruyères ciliées et éventuellement d'ajoncs nains. Ces landes humides se développent sur des sols superficiels et acides constamment humides ou connaissant des phases d'assèchement temporaires. En plus des bruyères ciliées et à 4 angles, des sphaignes peuvent être présentes sous la forme de coussinets dans les landes les plus humides mais leur présence n'est pas systématique. Lorsque l'engorgement du sol est permanent, une faible activité turfifère (production de tourbe) des Sphaignes peut exister, caractérisant alors les landes tourbeuses.





- **Les tourbières :** (Code 54...)  
(Habitat reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire)

Sols très hydromorphes, très peu minéralisés presque exclusivement organiques et très acides (la tourbe). On y trouve une végétation très spécialisée capable de supporter des conditions extrêmes. Les tourbières sont souvent en contact avec les landes humides ou à proximité de plans d'eau oligotrophes. Les habitats tourbeux sont reconnus d'intérêt communautaire prioritaire car ils abritent de nombreuses espèces animales et végétales protégées en nette régression au niveau Européen. Les milieux tourbeux souvent délaissés nécessiteraient la mise en place de mesures de gestion adaptées à leur maintien.

- **Les cultures :** (Code 82.1)

Milieux artificialisés par l'exploitation humaine (maïs, blé, ...).

- **Les jardins :** (Code 85.3)

Milieux entretenus par les hommes, pelouses ou potagers.

### c) L'hydromorphie

Pour faciliter la détermination, la méthode ne retient que deux gradients d'humidité :

- **Hydromorphie permanente:** correspond à un milieu humide tout le long de l'année. L'eau est présente dans les premiers centimètres du sol.
- **Hydromorphie temporaire:** correspond à un milieu dit semi humide. Un assèchement estival est possible.

Il est relativement aisé de détecter visuellement la première catégorie de zones humides, en revanche, pour repérer les zones à hydromorphie temporaire, les animateurs du Grand Bassin de l'Oust se basent sur la végétation caractéristique quand ces zones sont occupées par des prairies. Si la parcelle est cultivée ou en l'absence de végétaux caractéristiques (fauche récente, etc...), les animateurs du Grand Bassin de l'Oust utilisent la méthode de caractérisation des sols élaborée par J.-M. RIVIERE (ENSAR- INRA). Cette méthode permet de déterminer l'hydromorphie d'un sol à partir de l'observation des différents horizons du sol par des sondages manuels à la tarière.

L'hydromorphie est l'aspect que prend un sol en présence d'eau asphyxiante.

En présence d'un excès d'eau le privant d'oxygène de façon prolongée, le sol va prendre, au moins en partie, une couleur grise bleue à grise verte due à la présence de fer sous forme réduite.

Lorsque le niveau de la nappe d'eau diminue, le retour de l'oxygène provoque l'oxydation du fer qui prend alors une couleur rouille.



Ainsi, un sol entièrement gris est un sol gorgé d'eau en permanence, tandis qu'un sol où coexistent des taches grises et de rouille est un sol subissant une alternance de périodes d'asphyxie et de périodes plus sèches.

Sont classés comme hydromorphes les sols présentant cette alternance de taches grises et de rouille dès la surface (dans les 40 premiers centimètres). Quand le caractère hydromorphe du sol est ainsi mis en évidence, la parcelle est classée en hydromorphie temporaire.

#### **d) Les espèces végétales caractéristiques**

Afin d'affiner la détermination et de permettre des regroupements cartographiques, il est nécessaire de relever les espèces végétales caractéristiques des milieux recensés. Elles permettent d'apprécier par ailleurs, de façon plus objective, le gradient d'humidité des zones.

Ainsi par exemple, on pourra observer :

Le jonc acutiflore, le jonc diffus, diverses espèces de renoncule, les bruyères ciliées et à quatre angles, les différents roseaux, la molinie bleue, l'oenanthe etc.

### **2.4 / Recensement des ruisseaux : les références réglementaires**

Réglementairement, l'existence d'un cours d'eau est subordonnée :

- à la permanence du lit
- au critère naturel de ce cours d'eau
- à une alimentation en eau suffisante (ce dernier critère est apprécié au cas par cas par la jurisprudence)

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dans le cadre de la mise œuvre du SDAGE, fournit les critères suivants, dont trois au moins doivent être remplis pour que le segment de réseau soit identifié comme cours d'eau :

- présence pérenne d'un écoulement
- présence d'une berge
- différenciation du substrat en ce qui concerne le lit
- présence d'invertébrés aquatiques et/ou de végétation aquatique.



## RESULTATS DE L'INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE DE LA TRINITE PORHOET

### **3.1 / Le réseau hydrographique**

La phase de terrain de l'inventaire cartographique a permis de recenser **5.81 Km** de cours d'eau en plus des **20.61 Km** figurant sur les cartes de l'IGN (à l'échelle 1/25000). Après vérification du réseau hydrographique IGN, nous avons constaté la suppression de **612.97m** de cours d'eau. Il resterait réellement **19.99 Km** de cours d'eau IGN.

En tout, la commune de **LA TRINITE PORHOET** compte donc **25.8Km** de cours d'eau, qui correspondent à la définition ci-dessus (paragraphe 2.3.3 f).

L'inventaire a également permis de recenser **8 plans d'eau** cartographiés sur l'IGN, de toutes tailles (mares, étangs, etc.) couvrant une surface de **6.01 Ha** et **30 points d'eau** rajoutés (réserves collinaires, étangs, mares) couvrant une surface de **0.95 Ha**.

Plusieurs ruisseaux débutent leurs cours à **LA TRINITE PORHOET** à partir de zones humides inventoriées. Ils peuvent donc connaître des périodes de tarissement de plusieurs mois (notamment en période estivale).

### **3.2 / Les zones humides de LA TRINITE PORHOET**

#### **3.2.1/ Surface et répartition des zones humides**

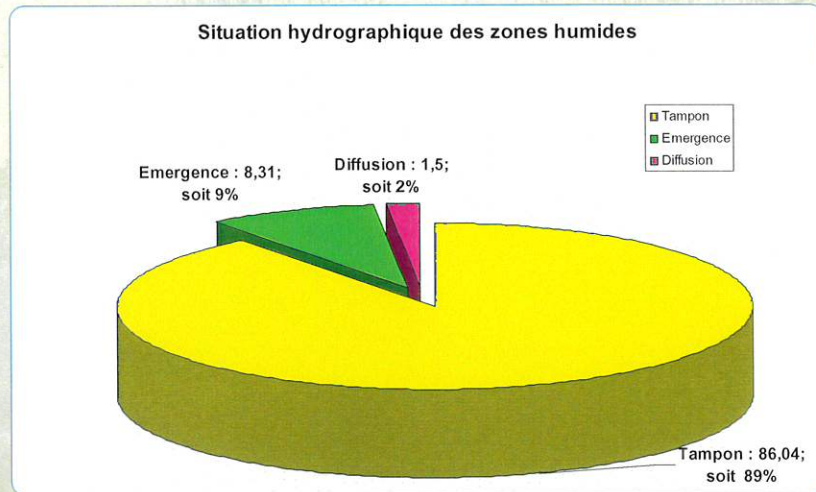
Les zones humides inventoriées sur la commune de **LA TRINITE PORHOET** couvrent une surface de **95.85 ha**. LA TRINITE PORHOET s'étend sur **1276 ha**.

Les zones humides représentent donc **7,51% du territoire**.

**209** zones humides distinctes ont été inventoriées et cartographiées.



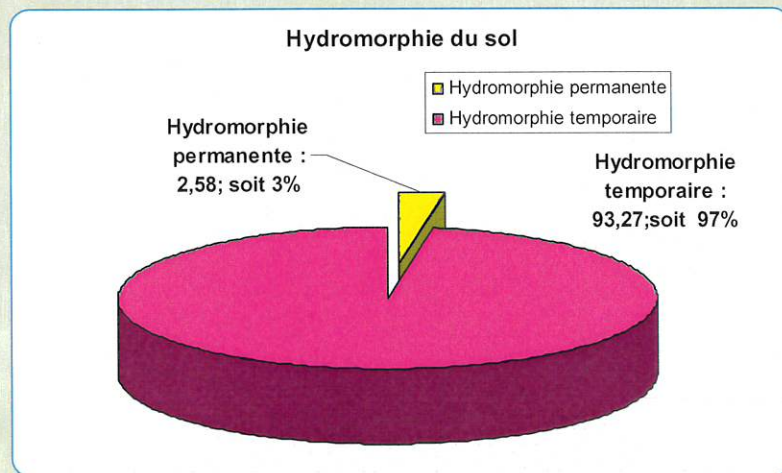
### 3.2.2/ Situation des zones humides



Les zones humides de **LA TRINITE PORHOET** en situation longitudinale (tampon) par rapport au cours d'eau, sont majoritaires et représentent **86.04%** des zones humides recensées. Les zones d'émergence (sources) occupent une part significative des zones humides observées (**9%**).

Notons que la majorité des zones humides correspond aux zones de marais situées le long du NINIAN, alors que les surfaces de zones humides situées en émergence sur les plateaux restent tout à fait modérées.

### 3.2.3/ Humidité



La majorité des zones humides recensées à **LA TRINITE PORHOET** sont à hydromorphie temporaire. Elles représentent **93.27ha**. Les zones humides à hydromorphie permanente représentent quand à elles **2.58 ha**.

Ces degrés d'humidité sont parfois relatifs à la période d'inventaire. De nombreuses zones à hydromorphie permanente notamment sont quelquefois plus sèches en juillet / août. Plus largement, la plupart des zones humides de **LA TRINITE PORHOET** connaissent des périodes humides alternées annuellement, avec des périodes plus sèches où le niveau de l'eau descend sous l'horizon de surface.

### 3.2.4/ Types de milieux rencontrés sur LA TRINITE PORHOET

Milieu	Code CORINE		Surface (ha)
Bois	41.21	Chênaie atlantique humide	
	44	Bois humide divers	13.94
	44.1	saulaie riveraine	2.71
	44.3*	<b>Aulnaie - Frênaie non marécageuse</b>	
	44.91	Aulnaie - Frênaie marécageuse	
	44.92	Saulaie marécageuse	
	83.31	Plantations de conifères	1.0
	83.321	Plantations de peupliers	2.13
	83.325	Plantations diverses	
41.B11	Bois de bouleaux humide		
<i>Total bois</i>			<b>19.78</b>
Prairies humides	37.21	Prairie atlantique	34.76
	37.214	Prairie à canche cespiteuse	
	37.217	Prairie à jonc diffus	12.95
	37.22	Prairie à jonc acutiflore	0.48
	37.3*	Prairie oligotrophe diversifiée	
	37.312*	Prairie oligotrophe à Molinie bleue	
	81.2	Prairie artificialisée	15.55
<i>Total prairies humides</i>			<b>63.74</b>
Megaphorbiaies	37.1*	<b>Communauté à Reine des prés et autre mégaphorbiaie</b>	0.86
	37.25*	<b>Prairie de transition à hautes herbes</b>	1.34
	37.7*	<b>Ourllet nitrophile des bord de cours d'eau et lisières forestières</b>	
<i>Total megaphorbiaies</i>			<b>2.2</b>
Magnocaricaies	53.21	Communauté de divers carex	
Roselières	53.1	Communauté de divers roseaux	0.67
Landes humides	31.1**	<b>Formation basse composée en outre de bruyères</b>	
Cultures	82.1		<b>7.84</b>
Jardins	85.3	Ornementaux ou potager	<b>1.62</b>
<b>Total Zones Humides</b>			<b>95.85</b>

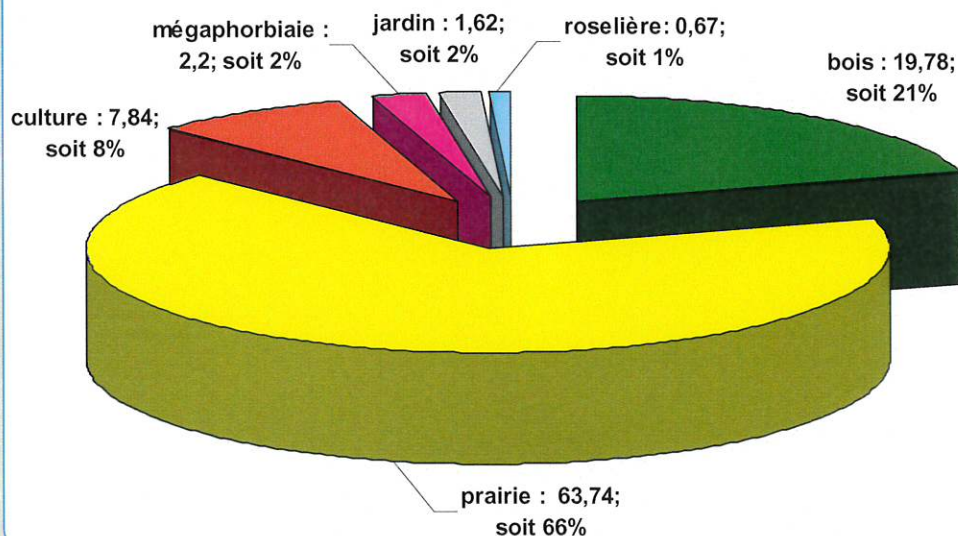
Milieux reconnus d'intérêts communautaires \* Milieux reconnus d'intérêts communautaire et prioritaires\*\*  
D'après la Directive Habitat Faune Flore de l'Union Européenne

La majorité des zones humides sur la commune de **LA TRINITE PORHOET** étaient en prairie lors de l'inventaire. Cela n'est pas forcément représentatif de la réalité car certaines de ces prairies sont temporairement incluses dans un système de rotation culturale. Ainsi il est possible qu'elles soient retournées et mises en culture.

On remarque cependant que **8 %** des zones humides sont occupées par des cultures annuelles au moment de notre passage. Ce pourcentage n'est pas négligeable quant à l'impact sur la ressource en eau.

Enfin on remarquera que les milieux reconnus d'intérêt communautaire sont peu présent sur la commune, cependant certains habitats même relictuels nécessiteraient d'être préservés voire restaurés. En effet, ils participent au maintien de certaines espèces et entrent en jeu dans l'organisation plus complexe des corridors écologiques, nécessaires au cycle biologique de nombreuses espèces.

### Types de milieux humides rencontrés





## BIBLIOGRAPHIE

- **Guide d'orientation méthodologique pour l'inventaire des zones humides sur le Bassin de la Vilaine**  
*J.C. CLEMENT - CAREN - CLE du SAGE Vilaine*
- **Cahier des charges – Inventaires des zones humides – Version n°5 Octobre 2004**  
*DDAF d'Ille et Vilaine*
- **Aménagement, réseau hydrographique et diagnostic des parcellaires**  
*ADASEA des Côtes d'Armor*
- **Les zones humides de fonds de vallées et la qualité de l'eau en Bretagne – Mars 1997**





# ANNEXE

**Code CORINE biotopes**

**Fiches techniques zones humides**



**Grand Bassin de l'Oust**  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

## Typologie corine biotope des milieux humides

Milieux	Type	caractéristiques	corine	Descriptif	
Bois humides	Bois humide divers	A hydromorphie variable	44	Boisements humides divers et variés dont la végétation n'est pas vraiment caractéristique des bois humides décrit ci-après.	
	Saulaie	riveraine (ripisylve)	44.1	Formation non marécageuse à dominance de saules, le long des cours d'eau et sourmises à des inondations périodiques (végétation très variées)	
		marécageuse très hydromorphe	44.92	Saulaie en permanence inondée ,douce amère, osmonde royale, iris, roseaux, oenanthe, carex, dorine à feuilles opposées...	
	Aulnaie - Frénale	des bords de cours d'eau à hydromorphie temporaire	44.3*	Bois inondés périodiquement lors des crues mais cependant assez drainant :Aulne, frêne, saule , bouleau,sureau, noisetier, ail des ours, reine des prés, glycérie géante, iris, ortie, roseau, eupatoire, épilobe hirsute, houblon, douce amère, liseron, ronce bleue, cirse des marais,prêles, grand carex et fougères de sous bois humide, cardamine amère, valériane,angélique...	
		marécageuse	44.91	Bois et fourrés en permanence inondée: Aulne , saule , carex , fougères, douce amère, liseron, osmonde royale, dorine à feuilles opposées, bourdaine	
	Bois tourbeux à sphaignes	marécageux très hydromorphe	44.A1**	tourbière colonisée de Bouleaux et/ou de Saules, de Bourdaines et de <b>Piment royal</b> présentant de <b>nombreuses sphaignes</b> en sous bois, accompagnées de Molinie, avec parfois dans les zones plus claires une flore relictuelle des tourbières telle que linagrettes, bruyères, carex, nathécie, drosera, grassettes du Portugal.	
	Chênale atlantique humide	hydromorphie temporaire	41.21	bois de Chênes pédonculés mixte (bouleaux, frênes, noisetier...) avec une végétation hétérogène en sous bois dont éventuellement la jacinthe des bois	
	Chênale à bouleaux et molinie	Sur sols gleyseux hydromorphes acide et peu drainant (podzols)	41.51*	Formation à Chêne pédonculé en association avec du bouleau et de la bourdaine et dont le <b>sous bois est dominée par la molinie</b> en touradon ou en nappes selon le degré hydromorphie. Formation souvent envahie par la fougère aigle. On peut y retrouver quelques bruyères, la potentille tormentille, le chèvrefeuille...	
	Bois de bouleaux humides	sur sol humide, acide mais non marécageux	41.B11	Formation humide de bouleaux accompagnée en sous bois par la molinie. Correspond à un stade de colonisation des prairies à molinie et des landes humides. Cette formation peut s'installer suite à une coupe à blanc d'un boisement favorisant ainsi une remontée de nappe. Des pins peuvent s'y développer mais le chêne n'est pas installé	
	Prairies humides	Plantations	de peupliers	83.321	peuplier ( les peuplières anciennes à hautes herbes (mégaphorbiae) sont classifiable en: <b>83.3211</b> )
de chênes exotiques			83.323	chêne rouge d'Amérique ou chêne des marais	
de conifères			83.31	Plantation en zone à hydromorphie temporaire d' épiciéas, pins maritime, pins sylvestre, douglas...	
autres plantations de feuillus			83.325	divers	
Oligotrophes			diversifiées	37.3*	Sur sol préservés des apports minéraux. Présence de molinie, lotier des marais, jonc acutiflore, hydrocotyle, carum verticillé, violette des marais, sucise des prés, campanule à feuilles de lierre, orchidées, scorzonaire humble, mouron faible, divers carex, sphaignes et autres mousses. Formation se raréfiant en Bretagne suite à l'enrichissement des eaux de surface par les sels minéraux.
			à molinie bleue	37.312	Dominance de molinie et de quelques espèces des prairies Oligotrophes diversifiées. <b>Facies dégradé du 37.3</b> souvent du à une déprise agricole
Mésotrophes (à eutrophe)			à jonc acutiflore (et graminées)	37.22	Prairie à forte humidité avec jonc acutiflore, lychnis fleur de coucou, houlique laineuse, cardamine des prés, renoncule flammette, hydrocotyle, graminée...
Eutrophes			atlantique	37.21	Toutes prairies humides semi naturelles à flore spontanée ne correspondant aux autres catégories (y compris vieilles jachères et bandes enherbées)
			à Canche cespiteuse	37.214	Prairie à touffes de Canches cespiteuse se développant souvent le long des cours d'eau sur des prairies humides mondables à sol assez lourd.
			à Jonc diffus	37.217	Moins humide que 37.22. Absence du jonc acutiflore. Le jonc diffus est disséminé dans une formation à graminées et autres plantes hygrophiles
Mégaphorbiaies	Communautés à Reine des prés et autres Mégaphorbiales	à grands joncs (jonchaie haute)	37.241	Colonie quasi monospécifique de grands joncs sur pâturages intensément pâturés	
		améliorée (artificialisée)	81.2	Prairie dominée par le Ray Grass Anglais ou d'autre graminées semées. Si elles ne sont pas temporaires ces prairies évoluent dans le temps vers <b>37.21</b>	
		Formations à hautes herbes denses, en cours de déprise agricole, installées sur sol riche et évoluant naturellement vers un boisement spontané humide du 44...	37.1*	reine des prés, angélique sylvestre, cirse des marais, épilobe hirsute, valériane officinale, salicaire, lysimaque roseaux, eupatoire, menthes, oenanthe	
			37.25*	Prairie récemment abandonnée évoluant vers 37.1 avec de la Reine des prés, des roseaux, des eupatoires... et en plus de nombreuses graminées. Les jeunes plantations d'arbres sur les prairies à hautes herbes sont codifiées en mégaphorbiaies 37...	
			37.7*	orties, liseron des haie, gaillat grateron, compagnon rouge, herbe à robert, violettes, iris, roseaux, eupatoire, épilobe hirsute, gaillat croisettes, menthes, alliaire officinale, ronces	
		Espèces diverses de carex	53.21	Touradon de carex paniculé ou importante communauté d'autres espèces de carex en touradon ou en nappe.	
		Espèces diverses de roseaux	53.1	communauté de roseaux tels que phragmites, phalaris (baldingère), massettes, iris, rubaniers, glycérie... accompagnés de ligneux en cas de déprise	
		tourbeuses à semi tourbeuses	sur sol pauvre et maigre, acide et moyennement hydromorphe	31.1**	Bruyère à quatre angles, bruyère ciliée, ajonc nain, molinie, genêt des Anglais, pédiculaire des marais, gentiane pneumonanthe , orchidées, quelques sphaignes. Il est préférable de classer en <b>31.1</b> les bois clairsemés et les jeunes plantations présentant encore un faciès dégradé de lande (sous bois riche en bruyère et molinie)
		acide à sphaignes	sur sol à gleys, pauvre, acide et très hydromorphe (tourbe)	54...**	Narthécies, sphaignes, linagrettes, droseras, trèfle d'eau, potamois à feuilles de renouées, millepertuis des marais, mouron faible, scirpe cespiteux, molinie, saule rampant, piment royal. En cas d'abandon les tourbières évoluent vers <b>44.A1</b> (habitat prioritaire).
		Cultures		82.1	Cultures de maïs, céréales ou autres, pratiquées en zone à hydromorphie souvent saisonnière. (Trace d'hydromorphie dans le sol ou végétation hygrophile résiduelle)
Jardins		85.3	Jardins ornementaux ou potagers en zone présentant des traces hydromorphie dans le sol.		

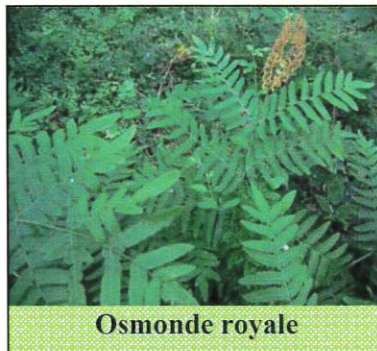
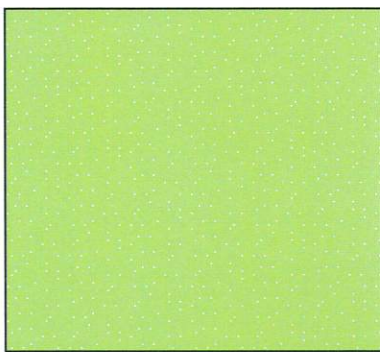
\* Habitats reconnus d'intérêt communautaire et prioritaires      D'après la Directive Habitats de l'U.E

# Bois tourbeux

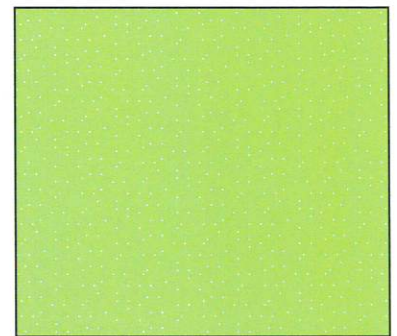
Code CORINE : 44.A1 : « Bois de Bouleaux à Sphaignes »

Code Habitat : 91DO : **d'INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE**

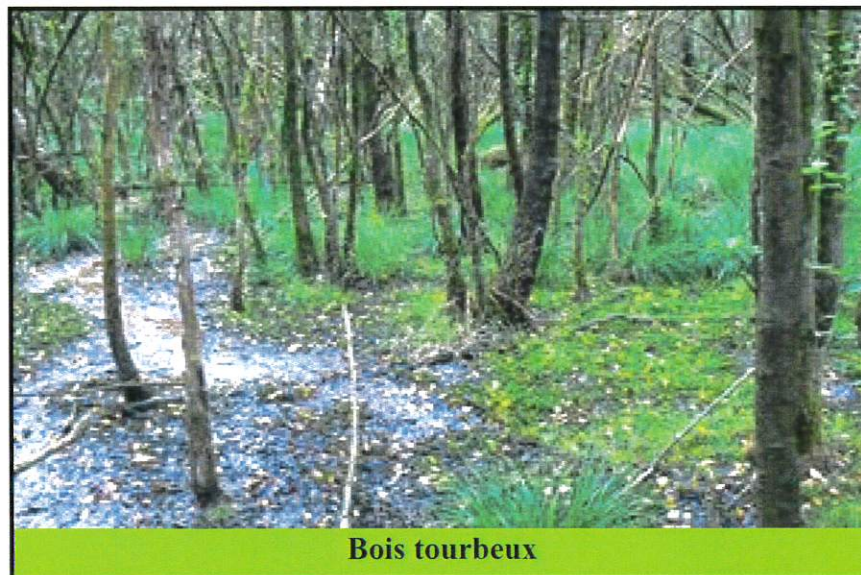
## ✓ Espèces caractéristiques :



Osmonde royale



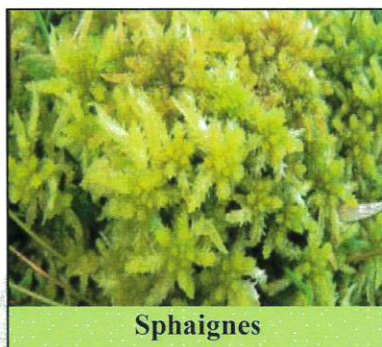
Narthécie



Bois tourbeux



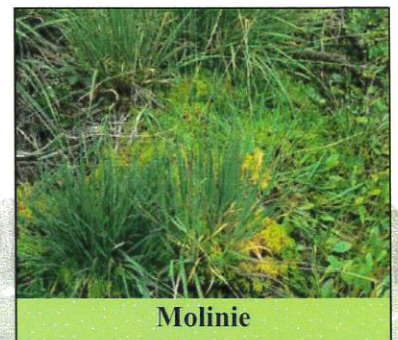
Linaigrette



Sphaignes



Bruyère à quatre angles



Molinie

BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex



# Bois tourbeux

Code CORINE : 44.A1 : « Bois de Bouleaux à Sphaignes »

Code Habitat : 91DO : **d' INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE**

## ✓ Présentation de l'habitat :

Il s'agit de peuplements de feuillus ou de conifères installés sur substrats tourbeux, humides à mouillés. La dominance est assurée par le bouleau pubescent a on trouve parfois du saule en sous bois. La strate arbustive est très peu fournie alors que la strate muscinale (strate de mousses) a toujours un recouvrement très important avec surtout des sphaignes. La strate herbacée comporte souvent de la molinie, différentes laïches de milieux marécageux ainsi que plusieurs fougères de milieux inondés en permanence. On trouve ces milieux dans les vallées et le long des cours d'eau. Ces zones sont caractérisées par la présence d'une nappe élevée, souvent très proche de la surface avec une eau très pauvre en éléments nutritifs.

## ✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

### \* Intérêt fort pour la biodiversité

(Espèces spécialisées, diversité d'habitat (micromilieus), zone de nourrissage, de refuge, de reproduction...)

### \* Rôle épurateur

(Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension, rétention de sédiments...)

### \* Rôle régulateur

(Écrêtement et étalement des crues...)

### \* Intérêt cynégétique

(Zone de refuge pour la faune sauvage, souille à sanglier, taillis clair apprécié des bécasses...)

Ce type d'habitat est **rare, dispersé** et représenté par de **faibles étendues** souvent fragmentées. Il est **prioritaire** au titre de la **Directive Habitats**. L'intérêt de ce milieu réside principalement dans son cortège floristique représenté par des espèces étroitement spécialisées et parfois rares. La diversité bryologique (mousse) peut être très remarquable pour certaines tourbières, il peut exister des taxons rares à l'échelle régionale voire nationale. D'une manière générale, ces milieux présentent un intérêt particulier pour la biodiversité de part la grande diversité de micro-milieus engendrés (mosaïque d'habitat) (chablis, mares, tapis de mousses,...). Par ailleurs, ces zones humides jouent un rôle non négligeable dans la régulation du réseau hydrographique (prévention des inondations, rétention des sédiments, d'éléments nutritifs...). Enfin, on notera également l'intérêt cynégétique (espèces sauvages chassées) de ces milieux.

## ✓ Dynamique et menaces

Les tourbières boisées sont des milieux particulièrement rares et étroitement dépendant des propriétés du sol et de la présence d'eau. Cet habitat dépend de la ressource en eau tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Si l'impluvium (zone de captage et de stockage des eaux de pluie) du site n'est pas modifié (absence de drainage) l'habitat évolue peu et reste stable car la croissance des arbres y est très lente. Toutefois, en cas d'apport d'une eau chargée en éléments nutritifs et de dessèchement léger, des processus de minéralisation modifient les caractéristiques du sol et la végétation peut évoluer vers une aulnaie à flore plus banale. Plusieurs menaces pèsent sur cet habitat, tels que : une modification du régime des eaux (drainage, pompage...), les plantations, une pollution ou eutrophisation des eaux imprégnant le sol qui favorise le développement de l'Aulne, le feu et les coupes rases qui modifient alors profondément la végétation

## ✓ Recommandations de gestion :

### CONTRE INDICATIONS :

- ▶ Toutes pratiques sylvicoles susceptibles de modifier la diversité naturelle (plantations, coupe rase, passage d'engins lourds,...)
- ▶ Feux, gestion par brûlis
- ▶ Surfréquentation (dérangement de la faune, piétinement, déchets, ...)

### BONNES PRATIQUES :

- ▶ Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée...)
- ▶ Aucun apport de produits sur la zone
- ▶ Appliquer des pratiques sylvicoles douces (régénération naturelle, prélèvement modéré, débardage depuis les chemins, ...)
- ▶ On s'attachera à maintenir la mosaïque existante de micromilieus : chablis, vasques, mares, ruisselets...

### ⊘ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- ▶ Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- ▶ Les constructions
- ▶ Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges...)

⚠ Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.

Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
Site : [www.grandbassinloust.fr](http://www.grandbassinloust.fr)  
Mail : [accueil@grandbassinloust.fr](mailto:accueil@grandbassinloust.fr)

Code CORINE : 44.1 : « Formation riveraines de saules »  
44.92 : « Saussaies marécageuses »

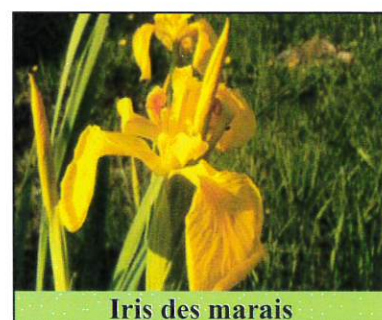
✓ Espèces caractéristiques :



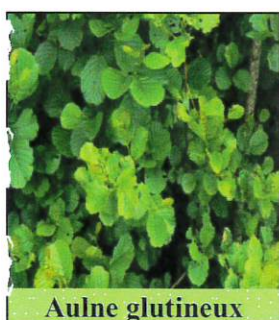
Douce amère



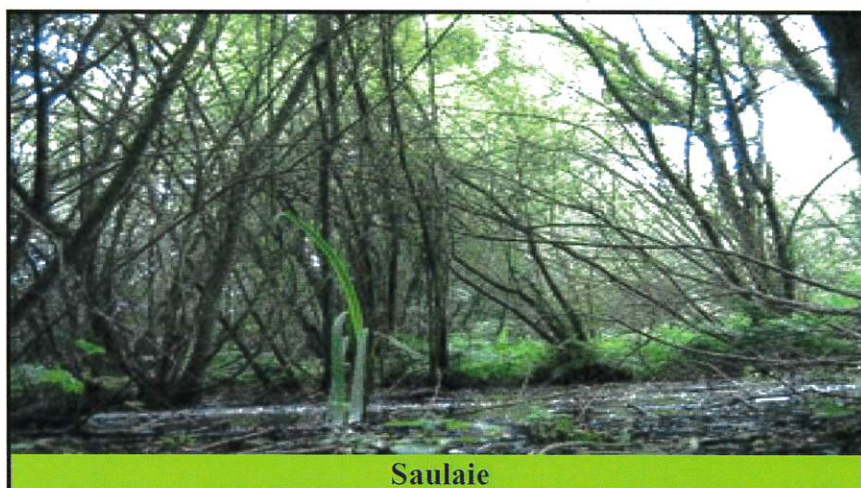
Osmonde royale



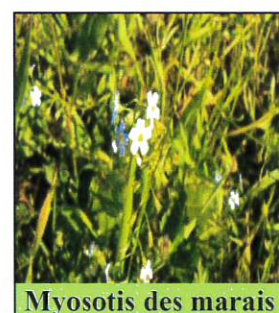
Iris des marais



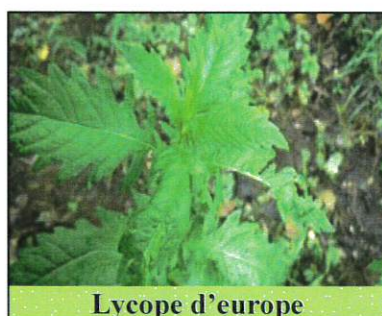
Aulne glutineux



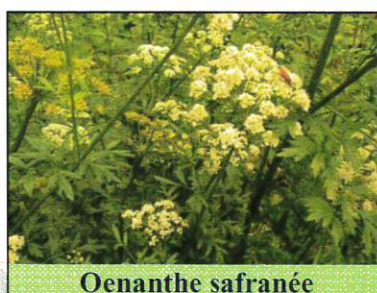
Saulaie



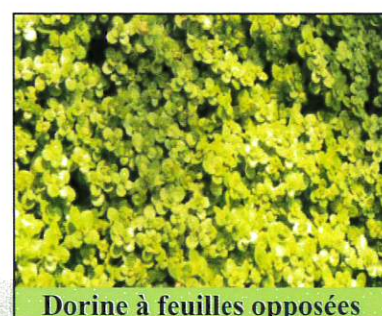
Myosotis des marais



Lycoperon d'Europe



Oenanthe safranée



Dorine à feuilles opposées

Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
Site : [www.grandbassinloust.fr](http://www.grandbassinloust.fr)  
Mail : [accueil@grandbassinloust.fr](mailto:accueil@grandbassinloust.fr)



# Saulaies

Code CORINE : 44.1 : « Formation riveraines de saules »  
44.92 : « Saussaies marécageuses »

## ✓ Présentation de l'habitat :

Ces zones humides sont le plus souvent des formations arborées à dominance de saules, installées en bordure de cours d'eau, d'étangs et dans les fonds de vallées humides. Peuplement feuillu de saules, parfois planté en épicéa ou en peuplier, ces bosquets s'installent sur des sols semi-humides à marécageux. La diversité de la strate herbacée dépendra de l'ensoleillement, du degré d'humidité et de la fertilité du sol.

## ✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Ces milieux boisés bien que plus pauvres en espèces végétales que les milieux ouverts ont un rôle de refuge et de source de nourriture pour de nombreuses espèces. Les saulaies notamment présentent un intérêt pour la faune en temps que zone refuge lorsqu'elles sont en mosaïque avec des milieux ouverts. Comme toutes zones humides, ces boisements humides jouent également un rôle important en matière de protection de la qualité des eaux en participant à l'épuration naturelle de celle-ci grâce au piégeage des phosphates et à la dénitrification de l'eau par les bactéries du sol. Les boisements situés dans le lit majeur participent de façon importante à l'écrêtement des crues, en freinant le courant, et en protégeant également les berges de l'érosion. Enfin on notera la valeur paysagère des ripisylves (boisement au bord des rivières).

### \* Intérêt pour la biodiversité

Zone de nourrissage, refuge, reproduction, ombrage des cours d'eau, corridor biologique...

### \* Rôle épurateur

Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension...

### \* Rôle régulateur et anti érosif

Écrêtement et étalement des crues, maintien des berges...

### \* Intérêt paysager

Les ripisylves donnent à la rivière un intérêt paysager, grâce à l'alternance de zones ouvertes (claires) et fermées (ombragées)

## ✓ Dynamique et menaces

Stade ultime de l'évolution des milieux ouverts humides, les saulaies sont principalement menacées par les plantations d'arbres en zone humide (populiculture, chêne des marais) souvent accompagnées de travaux lourds de drainage. Une saulaie âgée peut évoluer vers une Aulnaie rivulaire reconnu d'intérêt communautaire. On note que dans certains cas les saulaies se sont développées suite à une déprise agricole des prairies humides. Une coupe à blanc de certaines saulaies peut permettre la réouverture d'anciennes prairies humides plus intéressante d'un point de vue biodiversité et épuration des eaux.

## ✓ Recommandations de gestion :

### CONTRE INDICATIONS :

- ▶ Remplacement par une plantation (peupliers, résineux,...)
- ▶ Mise en culture

### BONNES PRATIQUES :

- ▶ Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée...)
- ▶ Conserver ces milieux le long des cours d'eau (maintien des berges, fonction de corridor écologique,...)
- ▶ Exploitation raisonnée en taillis courte rotation pour la filière bois
- ▶ Veiller au maintien de ce milieu pour le principe de mosaïque d'habitat
- ▶ Favoriser un peuplement d'arbres d'âges et de taille différentes
- ▶ Réouverture et mise en pâture de certaines parcelles

### ⊖ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- ▶ Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- ▶ Les constructions
- ▶ Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges...)

⚠ Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.

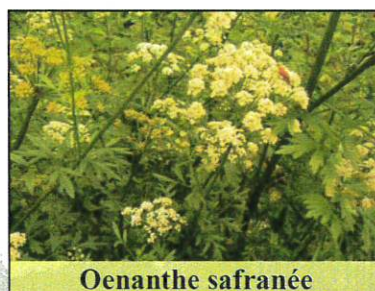
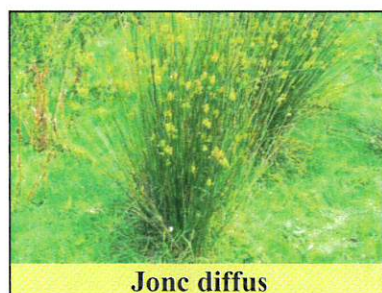
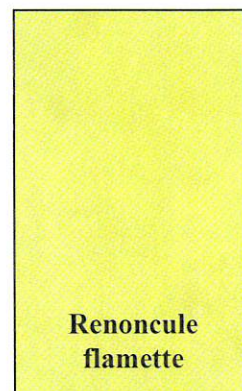
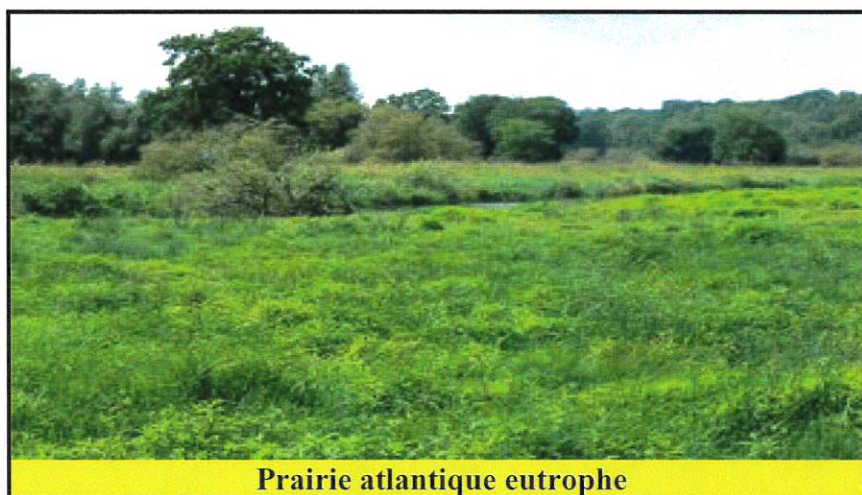
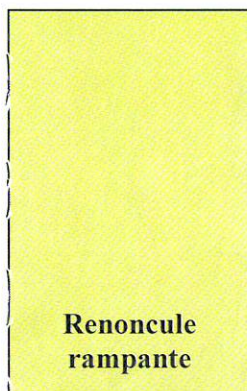
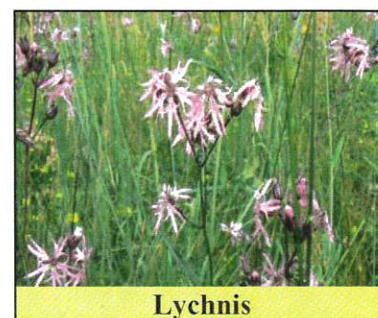
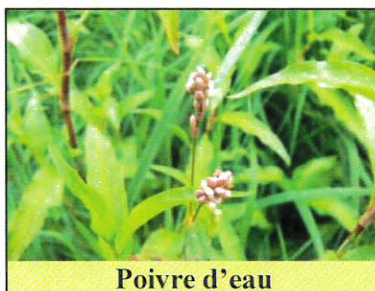
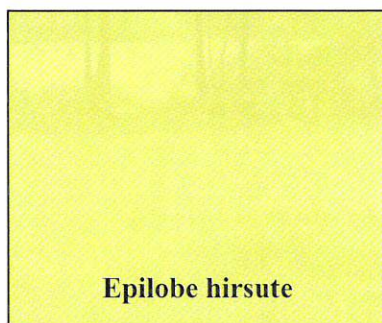
Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
Site : [www.grandbassindeloust.fr](http://www.grandbassindeloust.fr)  
Mail : [accueil@grandbassindeloust.fr](mailto:accueil@grandbassindeloust.fr)

# Prairies humides atlantiques eutrophes

Code CORINE : 37.217 : « Prairies à Jonc diffus »  
37.241 : « Pâtures à grand jonc »  
37.214 : « Prairie a Canche cespiteuse »

## ✓ Espèces caractéristiques :



Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
Site : [www.grandbassindeleoust.fr](http://www.grandbassindeleoust.fr)  
Mail : [accueil@grandbassindeleoust.fr](mailto:accueil@grandbassindeleoust.fr)



# Prairies humides atlantiques eutrophes

Code CORINE : 37.217 : « Prairies à Jonc diffus »  
37.241 : « Pâtures à grand jonc »  
37.214 : « Prairie à Canche cespiteuse »

## ✓ Présentation de l'habitat :

Ces prairies sont développées sur des sols modérément riches à très riches en nutriments, mouillés ou humides, fauchées ou pâturées relativement régulièrement. Elles se caractérisent par une végétation plus ou moins commune et diversifiée et présentent des aspects divers et variés selon les espèces dominantes (Canche cespiteuse, Renoncule rampante, Poivre d'eau, Agrostis stolonifère,...). L'aspect du couvert végétal dépendra des pressions de pâturage, de l'hydromorphie et de la fertilisation. On trouve généralement ces formations dans les fonds de vallées et le long des cours d'eau.

### \* Réservoir de biodiversité

Zone de nourrissage, refuge, reproduction

### \* Rôle épurateur

Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension...

### \* Rôle régulateur

Écrêtement et étalement des crues

## ✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les prairies humides atlantiques sont des milieux importants pour la biodiversité d'une manière générale. Elles présentent un pouvoir épurateur fort à condition qu'elles ne soient pas trop souvent chaulées, retournées ou fertilisées. Elles jouent également un rôle dans la régulation des flux en restituant l'eau progressivement au cours d'eau et en limitant ainsi les pics de crues. D'un point de vue économique, elles présentent des qualités fourragères plutôt bonnes à condition que les joncs diffus n'y soient pas trop développés.

## ✓ Dynamique et menaces

Une forte pression de pâturage va favoriser les espèces nitrophiles (se développant sur sols riches en nutriments) ainsi que des refus de pâture peu appétents comme le jonc diffus. Un pâturage intensif aura pour conséquence une banalisation du milieu (perte de diversité végétale) pouvant aboutir dans les cas extrêmes à une couverture végétale quasi monospécifique que sont les pâtures à grands joncs. Dans le cas inverse d'une déprise agricole le milieu évoluera vers une mégaphorbiaie suivie par des fourrés pré-forestiers et un boisement humide.

## ✓ Recommandations de gestion :

### CONTRE INDICATION :

- ▶ Travail profond du sol, mise en culture
- ▶ Inclure les zones humides dans les plans d'épandage
- ▶ Plantation d'arbres (peupliers...)
- ▶ Fertilisation et amendement calcique (limitant le pouvoir épurateur de la zone humide)
- ▶ Application de pesticide (sauf traitement plant par plant)

### ⊖ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- ▶ Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- ▶ Les constructions
- ▶ Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges...)

### BONNES PRATIQUES :

- ▶ Maintien d'une activité agricole permettant l'entretien par fauche et/ou pâturage à faible chargement
- ▶ Espacer dans le temps les réfections et retournement de prairies
- ▶ Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée...)
- ▶ Éviter la fermeture du milieu (gestion du développement des arbres et arbustes)
- ▶ Curage raisonné de la matière organique accumulée dans les fossés pour maintenir accessibles les parcelles

⚠ Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.

Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
Site : [www.grandbassinloust.fr](http://www.grandbassinloust.fr)  
Mail : [accueil@grandbassinloust.fr](mailto:accueil@grandbassinloust.fr)

# Prairies humides artificialisées

Code CORINE : 81.2 : « Prairies humides améliorées »



## ✓ Présentation de l'habitat :

Ce sont d'anciennes prairies humides permanentes qui ont été retournées et implantées en herbes (ray-grass) ou des prairies temporaires incluses dans une rotation culturale. Elles sont souvent implantées en bordure de cours d'eau ou dans les bas fonds humides.

## ✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les prairies humides artificialisées ont un intérêt très limité pour la biodiversité lorsqu'elles sont récentes, Leur intérêt augmente au fur et à mesure qu'elles vieillissent avec l'apparition d'une flore spontanée caractéristique des prairies humides atlantiques. Ces milieux permettent l'étalement et le ralentissement des flux vers les vallées en stockant et en restituant progressivement l'eau au cours d'eau. Les prairies humides artificielles présentent un rôle épurateur très important à condition qu'elles soient peu ou pas fertilisées, chaulées ou trop souvent retournées. La productivité fourragère est en générale assez bonne d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

### \* Rôle épurateur

(Dénitrification, filtration de matière en suspension...)

### \* Rôle régulateur

(Écrêtement et étalement des crues)

### \* Intérêt économique

(Production fourragère de qualité)

## ✓ Dynamique et menaces

Sans gestion ni entretien particulier, ces prairies évoluent naturellement vers la prairie humide atlantique puis vers la mégaphorbiaie, suivi de l'installation des boisements humides fermés.

En cas de fort pâturage, le jonc diffus sera favorisé et aura tendance à se développer fortement. Un amendement calcique aura pour effet la régression des joncs mais aura tendance à favoriser la minéralisation de la matière organique. En absence de fertilisation ou d'alimentation par des eaux riches, certaines de ces prairies peuvent évoluer vers des prairies humides oligotrophes d'intérêt communautaire et prioritaire.

## ✓ Recommandations de gestion :

### CONTRE INDICATION :

- ▶ Travail profond du sol, mise en culture
- ▶ Inclure les zones humides dans les plans d'épandage
- ▶ Plantation d'arbres (peupliers...)
- ▶ Application de pesticide (sauf traitement plant par plant)
- ▶ Fertilisation et amendement calcique (limitant le pouvoir épurateur de la zone humide)

### BONNES PRATIQUES :

- ▶ Espacer dans le temps les réfections et retournement de prairies
- ▶ Favoriser une conversion des prairies humides temporaires (incluses dans un système de rotation culturale) en prairie permanentes
- ▶ Curage raisonné de la matière organique accumulée dans les fossés pour maintenir accessible les parcelles
- ▶ Maintient d'une activité agricole permettant l'entretien par fauche et/ou pâturage à faible chargement
- ▶ Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée...)

### ⊘ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- ▶ Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- ▶ Les constructions
- ▶ Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges...)

⚠ Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention, il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.

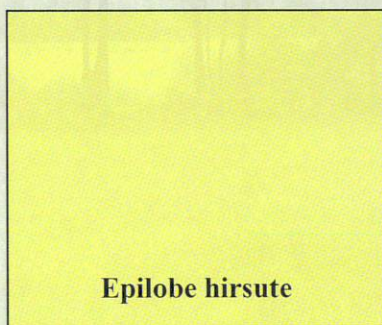
Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
Site : [www.grandbassinloust.fr](http://www.grandbassinloust.fr)  
Mail : [accueil@grandbassinloust.fr](mailto:accueil@grandbassinloust.fr)

# Prairies mésotrophes à jonc acutiflore

Code CORINE : 37.22 « Prairie à jonc acutiflore »

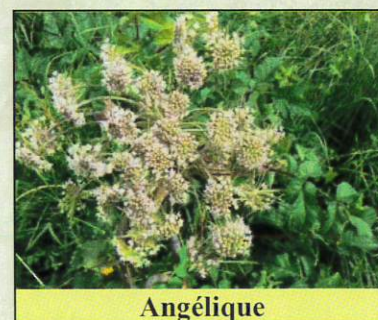
✓ Espèces caractéristiques :



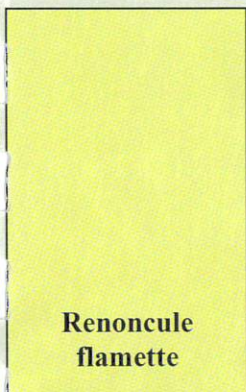
Epilobe hirsute



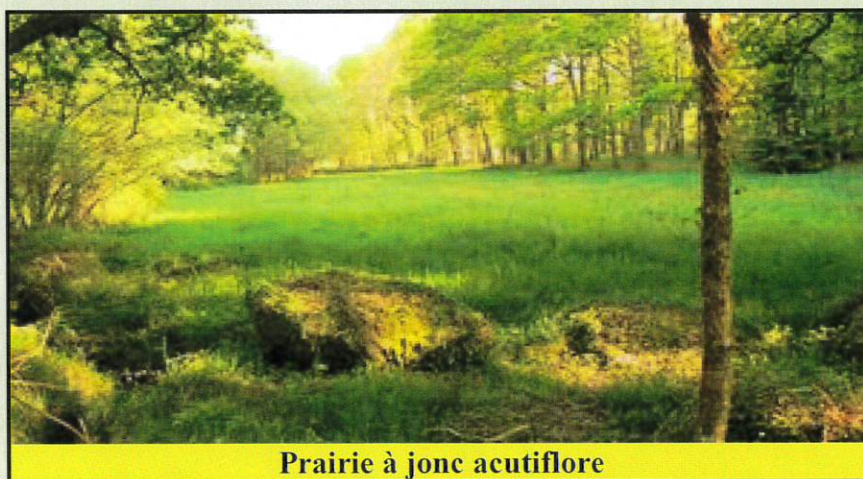
lotier des marais



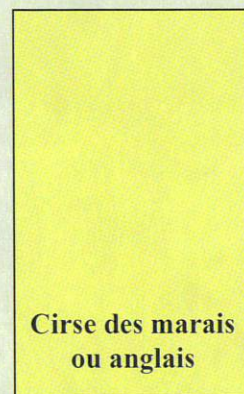
Angélique



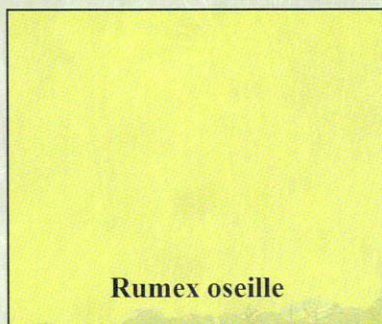
Renoncule  
flamette



Prairie à jonc acutiflore



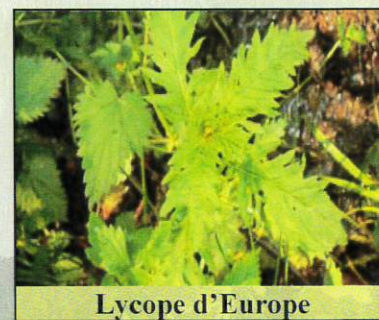
Cirse des marais  
ou anglais



Rumex oseille



gaillet des marais



Lycophe d'Europe

Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

# Prairies mésotrophes à jonc acutiflore

Code CORINE : 37.22 « Prairie à jonc acutiflore »

## ✓ Présentation de l'habitat :

Ces prairies se caractérisent par une présence constante d'humidité et l'abondance de joncs en association avec de nombreuses graminées et plantes florifères. Le jonc diffus peut être présent voire même dominant lorsqu'il y a de forte pression de pâturage, mais c'est le jonc acutiflore qui reste l'élément déterminant. La prairie à jonc acutiflore peut être confondue avec les prairies oligotrophes diversifiées mais ces dernières présenteront des espèces typiques des milieux oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) telles que le Cirse des anglais, le Carum verticillé, la Succise des prés et divers Carex.

## ✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les prairies humides à jonc acutiflore sont des éléments importants pour la biodiversité générale. Elles jouent également un rôle dans la régulation des flux en restituant l'eau progressivement au cours d'eau et en limitant ainsi les pics de crues. Comme l'ensemble des zones humides, les prairies ont un rôle épurateur non négligeable, toutefois lorsqu'elles sont fertilisées celui-ci sera très restreint voire nul. D'un point de vue économique, la production de fourrage reste moyenne et exploitable tardivement du fait de l'hydromorphie de ces zones.

## ✓ Dynamique et menaces

Ces milieux fortement soumis aux pressions agricoles, subissent des retournements fréquents accompagnés de fertilisation et de désherbage chimique qui dégrade considérablement l'intérêt pour la biodiversité et le pouvoir épurateur de ces zones humides. Lorsqu'elles ne présentent pas une hydromorphie permanente (constamment mouillée), ces parcelles sont régulièrement mises en culture. On peut noter également que le fort pâturage de ces prairies entraînent un piétinement et donc un tassement important du sol engendrant l'apparition du jonc diffus peut appétant pour le bétail.

## ✓ Recommandations de gestion :

### CONTRE INDICATION :

- ▶ Retournement et mise en culture
- ▶ Inclure les zones humides dans les plans d'épandage
- ▶ Plantation d'arbres (peupliers...)
- ▶ Fertilisation et amendement calcique (limitant le pouvoir épurateur de la zone humide)
- ▶ Application de pesticide (sauf traitement plant par plant)

### BONNES PRATIQUES :

- ▶ Maintient d'une activité agricole permettant l'entretien par fauche et/ou pâturage à faible chargement
- ▶ Eviter ou espacer les réfections de prairies
- ▶ Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (eau trop chargée, polluée...)
- ▶ Eviter la fermeture du milieu (gestion du développement des arbres et arbustes)
- ▶ Curage raisonné de la matière organique accumulée dans les fossés pour maintenir accessible les parcelles

### \* Réservoir de biodiversité

Zone de nourrissage, refuge, reproduction

### \* Rôle épurateur

Dénitrification, piégeage des particules d'érosion ou de ruissellement,...

### \* Rôle régulateur

Écrêtement et étalement des crues, soutien d'étiage,...

### \* Intérêt économique

Production tardive de fourrage (en été)

### ⊖ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- ▶ Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- ▶ Les constructions
- ▶ Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges...)

⚠ Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.

Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carnes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

Téléphone : 02 97 73 36 49  
Fax : 02 97 73 36 50  
Site : [www.grandbassinloust.fr](http://www.grandbassinloust.fr)  
Mail : [accueil@grandbassinloust.fr](mailto:accueil@grandbassinloust.fr)

# Mégaphorbiaies

Code CORINE : 37.1 : « Communautés à Reine des prés et communautés associés »

37.25 : « Prairies humides de transition à hautes herbes »

37.7 : « Lisières humides à grandes herbes »

Code Habitat : 6430 **d' INTERET COMMUNAUTAIRE**

## ✓ Espèces caractéristiques :



Lychnis



Valériane



Oenanthe safranée

Epilobe hirsute



Mégaphorbiaies

Cirse des marais



Bourdaine



Reine des prés



Angélique sylvestre

Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

# Mégaphorbiaies

Code CORINE : 37.1 : « Communautés à Reine des prés et communautés associés »  
37.25 : « Prairies humides de transition à hautes herbes »  
37.7 : « Lisières humides à grandes herbes »

Code Habitat : 6430 **d' INTERET COMMUNAUTAIRE**

## ✓ Présentation de l'habitat :

Les mégaphorbiaies sont des prairies naturelles à hautes herbes denses. Cet habitat est souvent lié au cours d'eau (rivières, ruisseaux, voire fossés) et connaît des inondations fréquentes. Il dérive du défrichement des forêts alluviales du bord des cours d'eau ou de l'abandon des prairies humides. Les mégaphorbiaies forment des cordons en bordure de cours d'eau, des lisières et clairières forestières. Le sol y est humide, enrichi par les débris des pousses de l'année et par les limons et matières organiques apportées par les crues ou les eaux de ruissellements.

## ✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Les Mégaphorbiaies sont dépourvues de valeur agronomique (dominance de plantes non fourragères). Toutefois, de part leur localisation en bordure de cours d'eau, elles participent efficacement à l'épuration des cours d'eau (eaux des crues) et participent au maintien des berges. Ces prairies à hautes herbes présentent, en outre, un très grand intérêt du point de vue de la biodiversité, en accueillant, grâce à la floraison abondante des plantes qui la composent, une multitude d'insectes. Le maintien de milieux ouverts au sein d'un massif forestier, présente de surcroît, des qualités écologiques primordiales en apportant une source de nourriture importante pour bon nombre d'oiseaux et d'espèces animales en général. Ces milieux sont également intéressants d'un point de vue paysager. Enfin, ils fournissent des zones de gagnages considérables pour le gibier.

### \* Réservoir de biodiversité

Zone de nourrissage, refuge, reproduction, abri d'une flore diversifiée, rôle de corridor écologique...

### \* Rôle épurateur

Assimilation de polluants, épuration des eaux de crues, filtration de matière en suspension...

### \* Rôle régulateur et anti-érosif

Écrêtement et étalement des crues, maintien des berges...

### \* Valeur patrimoniale

Habitat reconnu d'intérêt communautaire pour sa diversité.

### \* Intérêt paysager

Présence de nombreuses espèces florifères.

## ✓ Dynamique et menaces :

Ces formations se développent préférentiellement sur des terrains humides et riches après une période plus ou moins longue d'interruption de fauche ou de pâturage. Elles sont lentement colonisées par les bois et évoluent vers des saulaies dans la majorité des cas. Ces milieux ont fortement régressé pour cause de drainage et/ou de plantation d'arbres (ex : peupleraies). En règle générale, tout aménagement hydraulique, tendant à réduire ou à supprimer les inondations entraîne une régression ou la disparition de ce type d'habitat du fait de la descente de la nappe et de l'absence d'inondation. On notera aussi le risque d'envahissement par des pestes végétales (espèces exotiques envahissantes). Ces espèces dont les populations présentent une forte dynamique se développent au détriment des espèces de la mégaphorbiaie.

## ✓ Recommandations de gestion :

### CONTRE INDICATIONS :

- ▶ Plantation d'arbres (peupliers, chênes exotiques, résineux...)
- ▶ Entretien ou restaurations de ripisylves non raisonnés (travaux lourds)

### BONNES PRATIQUES :

- ▶ Veiller aux risques d'eutrophisation des eaux alimentant la zone (Eau trop chargée, polluée...)
- ▶ Eviter l'installation des ligneux
- ▶ Fauche espacée tous les 4 à 5 ans
- ▶ Supprimer les essences introduites envahissantes
- ▶ Préserver la dynamique des cours d'eau (étalement des crues)

**⊘ INTERDIT:** au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- ▶ Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- ▶ Les constructions
- ▶ Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges...)

# Roselières

Code CORINE : 53.1 : « Roselières »

✓ Espèces caractéristiques :



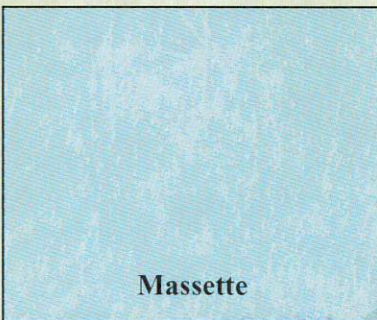
Baldingère



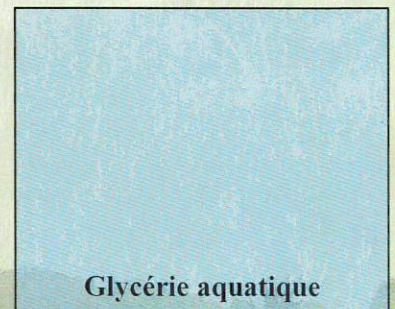
Phragmite



Roselière



Massette



Glycérie aquatique

Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex

## ✓ Présentation de l'habitat :

Il s'agit ici de formations herbacées dominées par une ou plusieurs espèces de roseau de plus ou moins grande taille, telles que les Phragmites, Massettes, Baldingères et Glycérie aquatique pour les plus fréquentes. Ces milieux colonisent toutes sortes de zones humides et marécageuses. Elles ceignent les berges des étangs et des gravières, mais aussi les bordures de rivières.

\* **Réservoir de biodiversité**  
(Zone de nourrissage, refuge, reproduction...)

\* **Rôle épurateur**  
(Dégradation des molécules chimiques, dénitrification, stockage du phosphore, filtration de matière en suspension...)

\* **Rôle régulateur**  
(Écrêtement et étalement des crues...)

## ✓ Intérêts et fonctions de l'habitat :

Éléments structurants du paysage, zones de transition entre les milieux terrestres et aquatiques, filtres naturels, protection contre l'érosion, habitats pour de nombreuses espèces, ressources pour divers usages socio-économiques qui peuvent être compatibles avec la gestion patrimoniale. Les roselières assurent de multiples fonctions en faveur d'une bonne qualité de l'eau et jouent un rôle très important dans la survie de nombreuses espèces communes à rares. Elles revêtent donc des enjeux importants de préservation.

## ✓ Dynamique et menaces

La productivité très importante de ce type de formation végétale se traduit par une accumulation conséquente de matière organique. Les végétaux de la roselière forment d'épais réseaux de rhizomes qui contribuent au comblement progressif du milieu. Notamment dans les milieux eutrophes ou pollués, qui accélèrent les développements végétatifs.

L'homme accélère les phénomènes d'eutrophisation par utilisation massive d'engrais et d'atterrissement par apport d'alluvions. En absence de gestion, les roselières atterries sont progressivement colonisées par des saules et se reboisent de bouleaux et d'aulnes glutineux.

L'histoire de la régression des roselières est sans doute identique à celle des zones humides. Aujourd'hui, la diminution des surfaces de roselières s'expliquent par des situations différentes : mise en culture, abandon et enrichissement des zones humides et des étangs. A l'inverse, des méthodes drastiques d'exploitation des étangs, ou bien encore une gestion inadaptée de la roselière par méconnaissance de ce milieu favorisent leur dégradation.

## ✓ Recommandations de gestion :

### CONTRE INDICATIONS :

- ▶ Inclure la zone humide dans le plan d'épandage
- ▶ Mise en culture (fertilisation, pesticide, amendement calcique, retournement...)
- ▶ Plantation d'arbres (peupliers...)

### BONNES PRATIQUES :

- ▶ Contrôle des arrivées d'eau sur la zone (eau trop chargée, polluée...)
- ▶ Gestion par fauche tardive et centrifuge avec exportation ou pâturage extensif (pour optimiser le pouvoir épurateur de la zone et respecter les cycles biologiques des espèces)
- ▶ Gestion du développement des arbres et arbustes
- ▶ Entretien raisonné des fossés, réouverture de chenaux
- ▶ Gestion des niveaux d'eau

### ⊘ INTERDIT: au regard de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006

- ▶ Le drainage, l'affouillement, le remblaiement
- ▶ Les constructions
- ▶ Les perturbations du réseau hydraulique (recalibrage des cours d'eau, intervention lourde sur le lit et les berges...)

⚠ Chaque site étant un cas particulier, un diagnostic préalable à tout choix de gestion est indispensable. Quelque soit l'intervention il est primordial de prendre en compte le cycle biologique des espèces animales et végétales.

Grand Bassin de l'Oust  
10, Bd des Carmes  
BP 503  
56805 PLOERMEL Cedex



# LA TRINITÉ PORHOËT

Inventaire des zones humides :

L'Hebdomadaire  
21/10/2009

## Présence des techniciens dès le 5 octobre

Le grand bassin de l'Oust est missionné pour réaliser l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune. Les techniciens du Grand Bassin de

l'Oust seront présents du 5 au 30 octobre. Les habitants seront ensuite conviés lors d'une consultation publique à faire part de leurs remarques sur les résul-

tats du travail. Pour plus d'informations, contacter la mairie au 02.97.93.92.00 ou le Grand Bassin de l'Oust au 02.97.73.36.49.

~~0 F 1 28 03 09~~  
**La Trinité-Porhoët**

### ■ Inventaire des zones humides et des cours d'eau

Le Grand bassin de l'Oust a été missionné pour réaliser cet inventaire sur la commune, du 5 au 30 octobre. Les habitants seront ensuite conviés lors d'une consultation publique à faire part de leurs remarques sur les résultats. Tél. 02 97 93 92 00, 02 97 73 36 49.

Le plobennetais 21/10/2009  
**Sur votre agenda**

## LA TRINITE-PORHOËT



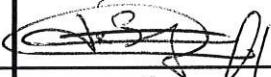
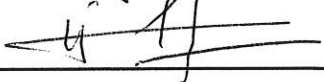


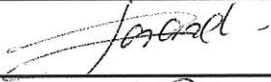


### ■ Cyber base

Horaires : mardi de 16 h à 18 h. Mercredi de 10 h à 12 h. Jeudi de 13 h 30 à 15 h 30. Vendredi de 16 h à 18 h.

### ■ Inventaire des zones humides



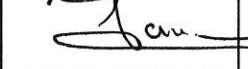
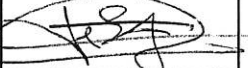



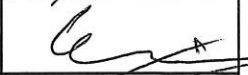


Le Grand Bassin de l'Oust a été missionné pour réaliser l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune. Les techniciens du Grand Bassin de l'Oust seront présents du 5 au 30 octobre. Les habitants seront ensuite conviés lors d'une consultation publique à faire part de leurs remarques sur les résultats du travail.

Réunion de présentation de la méthode " inventaire des zones humides et de  
 Commune de la TRINITE PORHOET  
 le 24 septembre 2009

Nom Prénom	Présent en tant que...(particulier, agriculteurs, association...)	Signature
BUOT Alain	E lu	
DENIS Patrice	secrétaire	
LE BORGNE YANNICK	E lu .	
MAURICE Guénès	E lu	
LESPERT MICHEL	AGRICULTEUR	
Janvier Jean-Louis	Agriculteur	
LORAND Patrick	société de chasse	
CHAUVIN MARCEL	SOCIETE DE PECHE	
Lannay Gilles	E lu .	

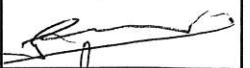

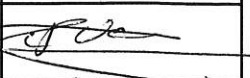







Réunion de présentation à la commission du travail d'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune de la TRINITE PORHOET

Le 29 octobre 2009

Nom, Prénom	Présent en tant que... (particulier, agriculteur, association...)	Signature
DENIS Patricia	secrétaire mairie	
BUOT Alain	Maire	
TANOVER Jean-Louis	Agriculteur	
LE BORGNE YANNICK	Elu	
LAUNAY Gilles	EPu	
BERNARD Michel		
LORAND Patrick	Société de chasse	
LESPIERRE MICHEL	AGRICOLTEUR	
CHAUVIN MARCEL	SOCIÉTÉ DE PÊCHE	
MAURICE Guénès	Elu	

**Réunion publique : présentation du travail d'inventaire des zones humides et des cours d'eau  
sur la commune de la TRINITE PORHOET**

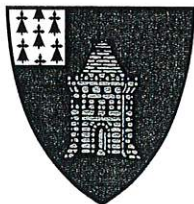
Le 3 décembre 2009

Nom, Prénom	Présent en tant que... (particulier, agriculteur, association...)	Signature
MORIN Gilles	Agriculteur	
JANOUER Jean-Louis	Agriculteur	
LE VEXIER Patrick	AGRICULTEUR	
LAUNAY Gilles	Agriculteur - Elu	
THOMAS Luc	Président cc de Porhoet	
LAUNAY Michaël - MAEC du BARALEART	Agriculteur	
Mania Nicolas Gaec Mania	Agriculteur	
Briot Alain	Elu	
BARON Patrick	AGRICULTEUR	
Dewin Patricia	secrétaire	

**MAIRIE**  
DE  
**LA TRINITÉ-PORHOËT**  
MORBIHAN

Le

Code Postal 56490  
Téléphone 02.97.93.92.00  
Fax . 02.97.93.98.34  
E.mail : mairie.trinite.porh@wanadoo.fr



## **INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU**

Les techniciens du Grand Bassin de l'Oust ont sillonné le territoire communal pour repérer les secteurs où sont susceptibles de se trouver des zones humides et des cours d'eau.

La population est invitée à **consulter le projet** de carte en mairie de La Trinité-Porhoët, **du mercredi 4 au vendredi 27 novembre 2009** aux horaires habituels d'ouverture au public.

**Une réunion publique de concertation se tiendra le jeudi 3 décembre 2009 à 20 h 30** – salle de la peupleraie pour une présentation de la cartographie des zones humides et des cours d'eau et des conclusions de l'inventaire.

**Assistante sociale** : permanence de Mme HIREL en mairie de LA TRINITE-PORHOËT, uniquement sur rendez-vous : Téléphoner au 02 97 73 22 00

**LOGEMENTS A LOUER** : Si des personnes ont des locations à proposer, merci de vous faire connaître en mairie, nous avons des demandes.

**IDENTIFICATION DES OVINS ET CAPRINS** : L'identification des moutons et chèvres est obligatoire. Cette réglementation vise à améliorer la traçabilité et la maîtrise des risques sanitaires. L'administration va renforcer les contrôles chez les détenteurs.

-1) Tout détenteur d'au moins un animal, ovin ou caprin, qu'il soit éleveur professionnel ou particulier possédant quelques animaux pour l'entretien de l'espace, l'agrément ou la consommation personnelle est tenu de se faire enregistrer auprès de l'Etablissement d'Élevage (EDE). Un numéro d'élevage lui sera attribué.

-2) Chaque détenteur est tenu de commander des boucles afin d'identifier ses animaux. L'animal garde toute sa vie le même N°. Il doit porter 2 boucles au plus tard à 6 mois ou à sa sortie de l'exploitation.

-3) Tout animal ou lot d'animaux doit être accompagné d'un document de circulation lors de sa sortie de l'élevage.

-4) Tout achat ou vente d'animaux doit être déclaré à l'EDE en envoyant une copie du document de circulation complété.

Pour toute question et/ou commande, contacter l'EDE au 02.96.79.22.26.

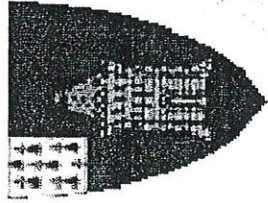


#### Les associations vous invitent

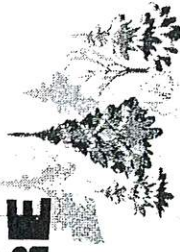
- 4 et 5 décembre : Téléthon organisé par l'association Trinité-Téléthon
- 11 décembre : spectacle de Noël de l'École Publique
- Samedi 12 décembre : l'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise son repas pour la Sainte Barbe
- Vendredi 18 décembre : Arbre de Noël de l'école Saint Joseph

#### TELETHON 2009 : PROGRAMME

**Vendredi 4/12**, salle polyvalente, à partir de 19h30 : basket féminin, randonnée pédestre. **Samedi 5/12** : Petits déjeuners, dégustation et vente d'huîtres, belote et jeux de boules, foot, activités et jeux pour enfants et adolescents, chaîne humaine, ballade contée, diaporamas et jeu « Questions pour un Téléthon », chorale, repas chouchoute le soir, spectacle de majorettes, tirage de la tombola et bal disco, vente d'objets, galettes-saucisses, crêpes, gâteaux, buvette. Egalement collecte de cartouches d'imprimantes usagées et de téléphones mobiles inutilisés.



# PORHOËT'S INFO DECEMBRE 2009



**PHARMACIE DE GARDE** : numéro de jour et de nuit : 32 37

**MEDECIN DE GARDE** : la nuit, les fins de semaines, les jours fériés : composez le numéro du service médical de permanence : 02 97 68 42 42.

Pour les situations d'urgence, faites le 15 ou le 18.

**GENDARMERIE** : le « 17 » est réservé aux cas d'urgence. La brigade de LA TRINITE-PORHOËT reste joignable au 02 97 93 92 79.

**CENTRE DE SOINS** : infirmiers(es) – aides-soignant(es), disponibles 24h/24h tous les jours, dimanches, fériés, garde de nuit Tél 02 97 93 91 38

**ADMIR** : Permanences Salle Polyvalente de Mohon ou en Mairie de La Trinité-Porhoët, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 11 h à 12 h : prochaine permanence Jeudi 3 décembre 2009 **Tél 02 97 93 98 81**

#### HORAIRES MAIRIE :

Lundi – mardi – jeudi  
Mercredi  
Vendredi  
8h30 – 12h / 14h – 18h  
8h30 – 12h / 14h – 17h  
8h30 – 12h / 14h – 17h30

#### PERMANENCES CYBER-BASE

Locaux de la Communauté de Communes du Porhoët - 12 Rue du Point du Jour – La Trinité-Porhoët - Tél : 02 97 93 99 95

Mardi : 16h-18h, Mercredi : 10h-12h, Jeudi : 13h30-15h30, Vendredi 16h-18h

DATES	HORAIRES	THEMES DES ATELIERS
Mardi 1er	16h – 18h	Acheter sur Internet
Mardi 8	16h – 18h	Créer une carte personnalisée
Mardi 15	16h – 18h	Nettoyer son PC

**BIBLIOTHEQUE** : de nombreux livres sont à votre disposition. Les permanences se tiennent : le lundi de 17h à 18h30, les mercredi et samedi de 14h30 à 16h. Les personnes souhaitant rejoindre l'équipe de bénévoles peuvent se faire connaître en mairie. Inscription et prêts d'ouvrages gratuits !

**RIPAM : PROGRAMME**

Tél : 02.97.93.99.38. Pour les enfants de 0 à 3 ans.  
Inscription obligatoire



DATES	ATELIERS	HORAIRES	LIEU	VILLE
Jeu 3	Ateliers éveil	9h45 - 11h15	PADI	La Trinité-Porthoët
Jeu 10	Bébés lecteurs	10h - 11h	Bibliothèque	La Trinité-Porthoët
Jeu 17	Bébés lecteurs	10h - 11h	Médiathèque	Ménéac

**CO-VOITURAGE** : une aire de covoiturage est située sur le parking de la Communauté de Communes du Porhoët.

RDV sur [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr) ou [www.porhoet.fr](http://www.porhoet.fr)

**RECENSEMENT MILITAIRE** : Tous les jeunes Français et Françaises ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'au trois mois qui suivent à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.



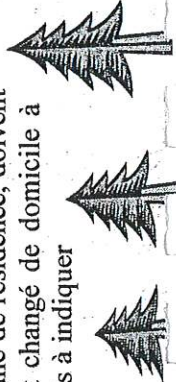
**PACT-ARIM** : Plus de permanences en mairie de La Trinité-Porthoët

La réception du public se fait à Ploërmel - 46 rue de la Gare chaque lundi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h, et sur rendez-vous les autres jours.  
Pour tous renseignements Tél 02 97 74 18 92

**REVISION ANNUELLE DES LISTES ELECTORALES - AVIS AUX ELECTEURS** :

Les demandes d'inscription sur les listes électorales (citoyens de nationalité française et ressortissants d'un des états membres de la communauté européenne) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 1<sup>er</sup> mars 2010 sont reçues en mairie dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2009 inclus.

Durant cette même période, les personnes remplissant les conditions pour être électeurs, et qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale pour quelque raison que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse.



**ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :**

L'enquête publique se déroule jusqu'au vendredi 11 décembre inclus. Chacun peut prendre connaissance des pièces du dossier en mairie. Le commissaire-enquêteur tiendra une dernière permanence en mairie le vendredi 11 décembre de 14h à 17h.

**ASSOCIATIONS :**

- **Club du 3<sup>ème</sup> Âge** : sortie journée de Noël à Muzillac le mardi 8 décembre. Merci de vous inscrire auprès de Mme Taillebois au 02.97.93.96.62. ou de Mr Brillault au 02.97.93.93.14.

**LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES** informe les contribuables de l'existence de courriers électroniques frauduleux. Ces courriers, accompagnés d'un formulaire, invitent à communiquer des informations personnelles ainsi qu'un numéro de carte bancaire en vue d'obtenir un remboursement d'impôt. La DGFP rappelle qu'en aucun cas elle ne fait des envois de ce type. Par ailleurs, le N° de carte bancaire n'est jamais exigé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt. Elle incite fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages.

**RECENSEMENT AGRICOLE 2010** : La Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt recherche des enquêteurs pour assurer la collecte d'informations auprès des exploitants agricoles par saisie directe sur ordinateur portable pour la période de septembre 2010 à avril 2011. Candidatures à adresser à : DRAF, 15 avenue de Cucillé, 35047 RENNES Cédex 9.



**ESPACE INFO ENERGIE** : Nouveau service du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, ouvert à tous. Contacter le 0 820 820 466 pour des conseils gratuits et neutres sur les économies d'énergie.

**OBJETS TROUVES** : Différents objets (vêtements, clés,...) ont été oubliés à la salle polyvalente. Merci de venir les récupérer en mairie.



**INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU** :

Les techniciens du Grand Bassin de l'Oust ont terminé le repérage des zones humides sur la commune. Afin de présenter la cartographie des zones humides et les conclusions de l'inventaire, une réunion publique de concertation se tiendra le jeudi 3 décembre, à 20h30, salle de la Peupleraie.

**Assistante sociale :** permanence de Mme HIREL en mairie de LA TRINITE-PORHOËT, uniquement sur rendez-vous : Téléphoner au 02 97 73 22 00

**AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE DES INTERNES DU MORBIHAN 2009-2010 :** Critères : le représentant légal doit être domicilié dans le Morbihan, l'élève doit être interne, scolarisé dans un établissement secondaire public ou privé, les élèves scolarisés dans le département doivent utiliser les transports collectifs. Ne pas présenter de dossier : si l'une des clauses n'est pas remplie, si l'élève emprunte exclusivement les lignes du réseau TIM ou un service du réseau de transport scolaire déjà subventionné. Dossiers à retirer dans les établissements scolaires pour les élèves scolarisés dans le Morbihan ou en mairie pour ceux scolarisés hors Morbihan. Dossiers à rendre avant le 30 novembre 2009.

**MISSION LOCALE :** Vous avez moins de 26 ans, vous êtes à la recherche d'un emploi. Nous tenons à votre disposition en mairie les dernières offres sur le secteur de La Trinité-Porhoët. N'hésitez pas à venir les consulter !

**FLEUR DE LOTUS :** Massage, beauté, esthétique et médecine chinoise.  
La Génardière, 56490 La Trinité-Porhoët. Tél : 02.97.93.90.23.  
[www.fleurdelotusfrance.com](http://www.fleurdelotusfrance.com)



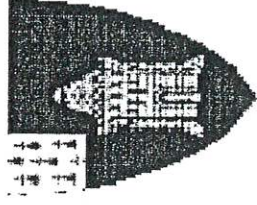
**LOGEMENTS A LOUER :** Si des personnes ont des locations à proposer, merci de vous faire connaître en mairie, nous avons des demandes.

**«JULIETTE AU PAYS DES EMBÛCHES» :** Débat théâtral autour de la prévention des chutes le jeudi 19 novembre de 13h30 à 17h30 à Josselin. Si vous voulez y assister, un car partira de la mairie à 13h : pour cela, pensez à vous inscrire rapidement en appelant la Communauté de Communes au 02 97 93 93 69.

**COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE :** Le 11 novembre, à La Trinité-Porhoët, à 11h, messe suivie de la cérémonie au monument aux morts avec dépôt d'une gerbe. Un vin d'honneur sera servi à la mairie.

#### Les associations vous invitent

- **Club du 3<sup>ème</sup> Âge :** Concours de belote le vendredi 6 novembre.
- **Amicale des Sapeurs-Pompiers :** Couscous organisé le samedi 14 novembre.
- **Club du 3<sup>ème</sup> Âge :** Repas du Club le dimanche 29 novembre. S'inscrire au restaurant Le Marché Tray.



# PORHOËT'S INFO NOVEMBRE 2009



**PHARMACIE DE GARDE :** numéro de jour et de nuit : 32  
37

**MEDECIN DE GARDE :** la nuit, les fins de semaines, les jours fériés : composez le numéro du service médical de permanence : 02 97 68 42 42. Pour les situations d'urgence, faites le 15 ou le 18.

**GENDARMERIE :** le « 17 » est réservé aux cas d'urgence. La brigade de LA TRINITE-PORHOËT reste joignable au 02 97 93 92 79.

**CENTRE DE SOINS :** infirmiers(es) – aides-soignant(es), disponibles 24h/24h tous les jours, dimanches, fériés, garde de nuit **Tél 02 97 93 91 38**

**ADM :** Permanences Salle Polyvalente de Mohon ou en Mairie de La Trinité-Porhoët, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 11 h à 12 h : prochaine permanence Jeudi 5 novembre 2009 **Tél 02 97 93 98 81**

#### **HORAIRES MAIRIE :**

Lundi – mardi – jeudi 8h30 – 12h / 14h – 18h  
Mercredi 8h30 – 12h / 14h – 17 h  
Vendredi 8h30 – 12h / 14h – 17h30

#### **PERMANENCES CYBER-BASES**

Locaux de la Communauté de Communes du Porhoët - 12 Rue du Point du Jour - La Trinité-Porhoët - Tél : 02 97 93 99 95

Mardi : 16h-18h, Mercredi : 10h-12h, Jeudi : 13h30-15h30, Vendredi 16h-18h

DATES	HORAIRES	THEMES DES ATELIERS
Mardi 10	16h – 18h	Débuter avec le tableur
Mardi 17	16h – 18h	Créer un document Open Office Writer 1
Mardi 24	16h – 18h	Créer un document Open Office Writer 2





**BIBLIOTHEQUE** : de nombreux livres sont à votre disposition. Les permanences se tiennent : le lundi de 17h à 18h30, les mercredi et samedi de 14h30 à 16h. Les personnes souhaitant rejoindre l'équipe de bénévoles peuvent se faire connaître en mairie.

**PASSEPORTS** : dans le cadre de la généralisation du passeport biométrique, 26 communes sont habilitées à recevoir vos demandes : Mauron, Ploërmel, Pontivy (pour les plus proches).  
La mairie de la Trinité-Porthoët ne peut plus recevoir vos demandes de passeport.

#### **RIPAM : PROGRAMME**

Tél : 02.97.93.99.38. Pour les enfants de 0 à 3 ans. Inscription obligatoire

DATES	ATELIERS	HORAIRES	LIEU	VILLE
Jeuudi 12	Bébés lecteurs	10h – 11h	Médiathèque	Ménéac
Jeuudi 19	Ateliers éveil	9h45 – 11h15	PADI	La Trinité-Porthoët
Jeuudi 26	Bébés lecteurs	10h – 11h	Bibliothèque	La Trinité-Porthoët

**CO-VOITURAGE** : une aire de covoiturage est située sur le parking de la Communauté de Communes du Porhoët.

RDV sur [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr) ou [www.porhoet.fr](http://www.porhoet.fr)

**RECENSEMENT MILITAIRE** : Tous les jeunes Français et Françaises ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'au trois mois qui suivent à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

**PACT-ARIM** : Plus de permanences en mairie de La Trinité-Porthoët  
La réception du public se fait à Ploërmel – 46 rue de la Gare chaque lundi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h, et sur rendez-vous les autres jours.

Pour tous renseignements Tél 02 97 74 18 92

#### **REVISION ANNUELLE DES LISTES ELECTORALES – AVIS AUX ELECTEURS**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales (citoyens de nationalité française et ressortissants d'un des états membres de la communauté européenne) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 1<sup>er</sup> mars 2010 sont reçues en mairie dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2009 inclus.

Durant cette même période, les personnes remplissant les conditions pour être électeurs, et qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale pour quelque raison que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur

inscription. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse.

#### **ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

L'enquête publique aura lieu pendant 15 jours, du jeudi 12 novembre au jeudi 26 novembre inclus. Chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier en mairie pendant cette période. Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le jeudi 12 novembre de 9h à 12h, le mardi 17 novembre de 9h à 12h et le jeudi 26 novembre de 14h à 17h.

**GRAND BASSIN DE L'OUST** : Si vous souhaitez recevoir par mail « La Lettre de Liaison » du Grand Bassin de l'Oust, vous pouvez communiquer votre adresse mail à l'adresse suivante : [accueil@grandbassindeoust.fr](mailto:accueil@grandbassindeoust.fr)

#### **INVENTAIRE ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU**

La population est invitée à consulter le projet de carte en mairie du mercredi 4 au 27 novembre 2009 aux horaires habituels d'ouverture au public.

Une réunion publique de concertation se tiendra le jeudi 3 décembre 2009 à 20 h 30 – Salle de la peupleraie.

#### **ASSOCIATIONS**

- ✓ **Echange et Partage Deuil** : Ados, jeunes adultes endeuillés : un groupe de paroles est ouvert pour vous tous les 3èmes vendredi de chaque mois de 20h30 à 22h30, à Vannes, à la maison de la famille, 47 rue Ferdinand Le Dressay.



**LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES** informe les contribuables de l'existence de courriers électroniques frauduleux. Ces courriers, accompagnés d'un formulaire, invitent à communiquer des informations personnelles ainsi qu'un numéro de carte bancaire en vue d'obtenir un remboursement d'impôt. La DGFP rappelle qu'en aucun cas elle ne fait des envois de ce type. Par ailleurs, le N° de carte bancaire n'est jamais exigé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt. Elle incite fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages.

**ASTRONOMIE** : Si l'astronomie vous intéresse, un club est en train de se créer à Bréhan. Contact : 06 14 50 62 58

**COLLECTE** : En raison du férié du 11 novembre, la collecte des ordures ménagères sera effectuée le jeudi 12/11 à partir de 13h, la collecte sélective aura lieu le vendredi 13/11 à partir de 13h.

**Assistante sociale** : permanence de Mme HIREL en mairie de LA TRINITE-PORHOËT, uniquement sur rendez-vous : Téléphoner au 02 97 73 22 00



### INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU :

Le Grand Bassin de l'Oust a été missionné pour réaliser cet inventaire sur la commune. Les techniciens du Grand Bassin de l'Oust seront sur la commune du 5 au 30 octobre. Les habitants seront ensuite conviés lors d'une consultation publique à faire part de leurs remarques sur les résultats du travail. Pour plus d'informations, contacter la mairie au 02.97.93.92.00. ou le Grand Bassin de l'Oust au 02.97.73.36.49.

### ASSOCIATIONS :

- Association **ASTUCES** (Cours de travaux manuels, déco, art floral)  
Les cours reprendront le jeudi 24 septembre 2009, à 20h00 à la salle municipale, Rue Rennaise, à La Trinité-Porhoët. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme LAUNAY Isabelle au 02.97.93.95.77.
- Association **Téléthon** : Afin d'organiser le Téléthon qui aura lieu cette année à La Trinité-Porhoët, nous vous invitons à une réunion de préparation le lundi 5 octobre à 20h30 à la salle du 3<sup>ème</sup> Âge. Nous comptons sur la présence d'un maximum de bénévoles. Venez nombreux et n'hésitez pas à nous faire part de vos idées !

### AVIS AUX PROPRIETAIRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES :

Nous vous rappelons que vos chiens, chats ne doivent pas être en divagation sur la voie publique. Si ces situations se répètent, nous ferons intervenir la fourrière.

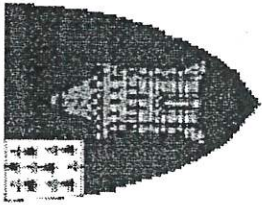
**REPAS C.C.A.S.** : Les membres du C.C.A.S. ont le plaisir d'inviter les personnes âgées de 70 ans et plus à participer gratuitement au repas le dimanche 25 octobre 2009 à 12h30 à la salle polyvalente. Les personnes concernées recevront prochainement une invitation. Les personnes intéressées pour accompagner / participer sont les bienvenues. Elles peuvent s'inscrire en mairie et doivent en même temps verser la somme de 23 euros.



### **Les associations vous invitent**

- Le samedi 17 octobre, à la salle polyvalente, Coët An Porhoët organise une soirée jarret-frites (repas adulte : 11€, repas enfant : 6€)

**MAIRIE - 56490 LA TRINITE-PORHOËT - Tél 02 97 93 92 00**



# PORHOËT'S INFO OCTOBRE 2009



**PHARMACIE DE GARDE** : numéro de jour et de nuit : 32 37

**MEDECIN DE GARDE** : la nuit, les fins de semaines, les jours fériés : composez le numéro du service médical de permanence : 02 97 68 42 42.

Pour les situations d'urgence, faites le 15 ou le 18.

**GENDARMERIE** : le « 17 » est réservé aux cas d'urgence. La brigade de LA TRINITE-PORHOËT reste joignable au 02 97 93 92 79.

**CENTRE DE SOINS** : infirmiers(es) – aide-soignants (es), disponibles 24h/24h tous les jours, dimanches, fériés, garde de nuit **Tél 02 97 93 91 38**

**ADMR** : Permanences Salle Polyvalente de Mohon ou en Mairie de La Trinité-Porhoët, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 11 h à 12 h : prochaine permanence Jeudi 1er octobre 2009 **Tél 02 97 93 98 81**

### HORAIRES MAIRIE :

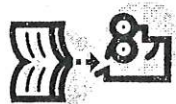
Lundi – mardi – jeudi 8h30 – 12h / 14h – 18h  
Mercredi 8h30 – 12h / 14h – 17 h  
Vendredi 8h30 – 12h / 14h – 17h30

### PERMANENCES CYBER-BASES

Locaux de la Communauté de Communes du Porhoët - 12 Rue du Point du Jour - La Trinité-Porhoët - Tél : 02 97 93 99 95

Mardi : 16h-18h, Mercredi : 10h-12h, Jeudi : 13h30-15h30, Vendredi 16h-18h

Planning octobre : initiations multimédia : Mardi 6 : « Sympathiser avec l'ordinateur », Mardi 13 : « Internet : découverte et premiers pas »



**BIBLIOTHEQUE** : de nombreux livres sont à votre disposition. Les permanences se tiennent : le lundi de 17h à 18h30, les mercredi et samedi de 14h30 à 16h.

Les personnes souhaitant rejoindre l'équipe de bénévoles peuvent se faire

connaître en

**PASSEPORTS** : dans le cadre de la généralisation du passeport biométrique, 26 communes sont habilitées à recevoir vos demandes : Mauron, Ploërmel, Pontivy (pour les plus proches).  
La mairie de la Trinité-Porthoët ne peut plus recevoir vos demandes de passeport.

**RIPAM : PROGRAMME OCTOBRE**

Tél : 02.97.93.99.38. Pour les enfants de 0 à 3 ans. Inscription obligatoire

DATES	ATELIERS	HORAIRES	LIEU	VILLE
Jeu 1 <sup>er</sup>	Ateliers éveil	9h45-11h15	PADI	La Trinité-Porthoët
Jeu 8	Bébés lecteurs	10h-11h	Médiathèque	Ménéac
Jeu 15	Bébés lecteurs	10h-11h	Bibliothèque	La Trinité-Porthoët
Jeu 22	Ateliers éveil	9h45-11h15	PADI	La Trinité-Porthoët



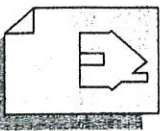
**CO-VOITURAGE** : une aire de covoiturage est située sur le parking de la Communauté de Communes du Porhoët.

RDV sur [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr) ou [www.porhoet.fr](http://www.porhoet.fr)

**NOUVEAUX HABITANTS** : Vous êtes ou serez nouveaux habitants à La Trinité-Porthoët : un point d'accueil vous informe sur toutes les adresses utiles pour faciliter vos démarches et votre installation.

Renseignements auprès du Syndicat d'Initiative - Place du Martray - LA TRINITE-PORHOET Tél 02 97 93 94 34 [tourisme@porhoet.fr](mailto:tourisme@porhoet.fr)

**RECENSEMENT MILITAIRE** : Tous les jeunes Français et Françaises ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'à trois mois qui suivent à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.



**PACT-ARRIM** : Plus de permanences en mairie de La Trinité-Porthoët

La réception du public se fait à Ploërmel - 46 rue de la Gare chaque lundi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h, et sur rendez-vous les autres jours.

Pour tous renseignements Tél 02 97 74 18 92

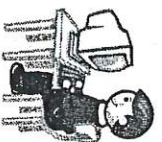
**RATCIDE / SOURCIDE** : Si vous avez besoin de ces produits, merci de bien vouloir vous inscrire en mairie avant fin octobre.

**FORMATION BAFA / BAFD**

-Vous avez minimum 17 ans et souhaitez devenir animateur en centres de vacances et de loisirs : Passez votre Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur !

-Vous êtes âgé de 21 ans, vous avez votre BAFA et souhaitez exercer les fonctions de directeur en centres de vacances et de loisirs : Passez votre Brevet d'Aptitude au

Pour tous renseignements, contacter la Ligue de l'Enseignement du Morbihan au 02.97.21.17.43. ou sur [www.laligue-morbihan.org](http://www.laligue-morbihan.org)

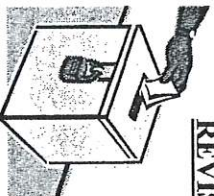


**NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES AUX COLLEGIENS DEMI-PENSIONNAIRES ET INTERNES**

Ce dispositif mis en place par le Conseil Général se substitue dès la rentrée aux bourses départementales. Il vise à centrer l'aide sur la prise en charge des dépenses de restauration et d'internat. Le montant des aides est de 0,80€ par repas pour les demi-pensionnaires et de 2,40€ par jour pour les internes. Les conditions pour en bénéficier : domicile fiscal dans le Morbihan, être collègien déjeunant au moins 4 jours par semaine ou séjournant à l'internat, ressources ne dépassant pas certains seuils. Afin de s'assurer que l'aide bénéficie effectivement à la restauration et à l'internat, le département a décidé de déléguer l'instruction des dossiers aux collèges pour permettre une déduction directe de l'aide de la facturation adressée aux familles pour ces services.

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

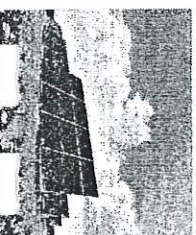
Lors du dernier Conseil Municipal du 11 septembre, Monsieur Alain BUOT a été élu Maire. Madame Sylvie GUILLEMET a été élue 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame Michèle BRAJEUL 2<sup>ème</sup> adjointe et Monsieur Gildas LAUNAY 3<sup>ème</sup> adjoint.



**REVISION ANNUELLE DES LISTES ELECTORALES - AVIS AUX ELECTEURS :**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales (citoyens de nationalité française et ressortissants d'un des états membres de la communauté européenne) présentées par les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui atteindront cet âge avant le 1<sup>er</sup> mars 2010 sont reçues en mairie dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2009 inclus.

Durant cette même période, les personnes remplissant les conditions pour être électeurs, et qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale pour quelque raison que ce soit, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent demander leur inscription. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse.



**RECHERCHE DE TERRAINS :**

La société NEWCOM OUEST, mandatée par EDF-Energies Nouvelles, recherche des terrains pour une superficie de 12 hectares minimum, susceptibles d'accueillir un parc photovoltaïque.